ISSN 0245-9507

N° 309 – 12 F
SEPTEMBRE 1989

Aujourd'hui, être libre, c'est être informé

le peuple breton

PAS D'ARGENT POUR LES ÉOLIENNES

L'ENSEIGNEMENT EN BRETAGNE : LES CHIFFRES CLÉS

UN PROGRAMME POUR L'EUROPE



POBL VREIZH

ÉDITO

L'entrée des peuples de l'Hexagone sur la scène européenne :

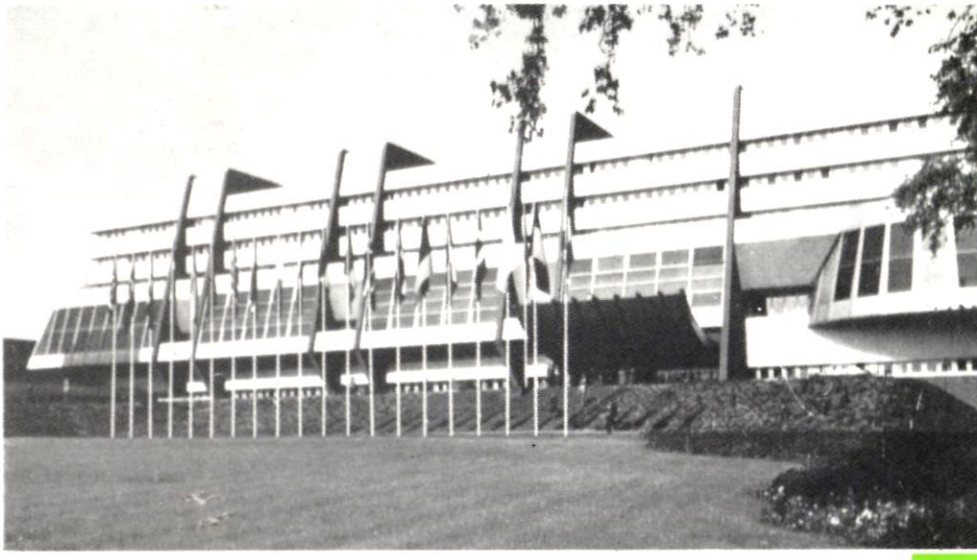
UN ESPOIR A LA HAUTEUR DES DÉFIS

Avec l'élection de Max Siméoni aux élections européennes du 18 juin, les peuples de l'État français ont remporté une première victoire probante qui annonce la fin du « black-out » longtemps imposé par le pouvoir parisien et ses moyens de désinformation. La constitution au Parlement Européen, en juillet, d'un groupe autonome, le groupe Arc-en-Ciel, où les nationalistes, autonomistes et régionalistes de progrès sont appelés à occuper un rôle moteur, est venue conforter cette victoire au niveau communautaire.

A vrai dire, le groupe Arc-en-Ciel a déjà une histoire au Parlement Européen, mais entre 1984 et 1989 il était animé par une majorité d'élus « Verts ». L'alliance « Verts »-autonomistes aurait pu être reconduite une fois encore mais les exigences formulées par A. Waechter et ses amis interdisaient dans ce cas aux élus de l'Alliance Libre Européenne l'exercice d'une véritable autonomie politique. Il était évident que nous ne pouvions accepter le rôle qui nous était promis par les « Verts », celui de la cinquième roue de la charrette. En conséquence, la solution la plus sage fut retenue, la création de deux groupes distincts : un groupe « Verts » de 30 membres, composé également de pacifistes et d'un élu basque (Euskadiko Eskerra) et le groupe Arc-en-Ciel, suscité par l'ALE, fort de 13 membres. Les deux groupes ont convenu cependant de la mise en place d'un intergroupe pour essayer de rapprocher les positions des uns et des autres et entrevoir d'ici un an au plus tard une possible fusion sur de nouvelles bases qui soient acceptables par l'ALE en lui reconnaissant une existence à part entière.

Un groupe autonomiste au Parlement Européen : Arc-en-Ciel

Le Parlement Européen, depuis l'intégration de l'Espagne et du Portugal en 1986, compte 518 sièges. Le seuil minimum pour la constitution d'un groupe, duquel dépend la mise à disposition pour les parlementaires de moyens de fonctionnement indispensables à un travail correct (assistants techniques de groupe, matériel tel que télécopieur, temps de parole en séance plénière, etc...), est fixé à 12 membres à condition que ceux-ci appartiennent à trois États différents au moins. L'Alliance Libre Européenne, forte désormais de 6 élus à Strasbourg (elle n'en comptait que 4 auparavant), ne pouvait donc réaliser seule ce groupe. Le nombre fatidique a pu être atteint, et même dépassé d'une unité, grâce à l'apport d'élus danois et lombards. Aujourd'hui, le groupe Arc-en-Ciel est ainsi composé :



Strasbourg, palais de l'Europe, siège du Conseil de l'Europe et du Parlement Européen.

– 6 élus de l'Alliance Libre Européenne (internationale des nationalistes, autonomistes et régionalistes européens de progrès où la Bretagne est représentée par l'UDB) : Jaak Vandemeulebrouke (Volksünie, parti fédéraliste flamand, président du groupe Arc-en-Ciel au Parlement Européen), Karlos Garaikoetxea (Eusko, Alkartasuna, Euskadi, ancien président du gouvernement autonome basque), Mario Melis (Partito Sardo d'Azzione, Sardaigne, président du gouvernement autonome de Sardaigne), Winnie Ewing (Scottish National Party, Écosse), Neil Blaney (Indépendant Fianna Fail, Irlande), Max Simeoni (« Avvene Corsu », Corse).

– 4 élus du Mouvement Populaire Danois (Birgit Bjrnvig, Jens-Peter Bonde, Ib Christensen, Ulla Sandbaek), dont l'opposition à la CEE, souvent mal comprise, se fonde sur la crainte d'une Europe qui tire vers le bas, notamment sur le plan social et dans le domaine de l'environnement, le Danemark menant à ce titre une politique d'avant-garde.

– 3 indépendants : Pedro Pacheco (Parti socialiste Andalou, maire de Jeres), dont l'adhésion à l'ALE reste possible, et 2 élus de la Ligue Lombarde, mouvement régionaliste d'Italie du nord : Luigi Moretti et Francesco Sperone.

Cinq années décisives et une autre politique à mettre en œuvre

C'est une banalité que de dire l'importance que revêtiront les cinq années à venir, le temps du mandat des nouveaux parlementaires, dans la politique communautaire. Ce quinquennat sera dominé bien sûr par la réalisation d'ici au 31 décembre 1992 du Marché unique européen. Nous avons dit ce qu'il fallait en penser, selon nous, pour la Bretagne et pour le reste de l'Europe dans une brochure publiée l'an passé (1). Nous ne nous répéterons pas. Cependant, il convient de signaler les dossiers communautaires auxquels les élus du groupe Arc-en-Ciel accorderont une attention toute particulière. La plateforme politique adoptée par ces derniers lors de l'entrée en fonction du nouveau Parlement nous en fournit l'occasion.

En préambule, les membres du groupe Arc-en-Ciel s'accordent à « supporter activement et voter pour une Europe ouverte des régions et des nations et les normes les plus sévères pour la protection de l'environnement, la santé et la sécurité des travailleurs, la protection des consommateurs, les normes vétérinaires, le niveau social et les principes démocratiques ».

(suite page 7)

(1) *« Quelle place pour la Bretagne dans le Marché unique européen ? », Presses Populaires de Bretagne 1988.*

Souscription

9e liste

J.Y. Pensec, Orvault (30) ; P. Morvan, Clamart (30) ; P. Scarnière, La Baule (80) ; J.P. Quelvennec, Pleyben (30) ; A. Le Gal (130) ; P. Davin, Ste-Egrève (30) ; O. Mocé, St-Aubin (20) ; F. Louis, Pontivy (30) ; P. Guéguéniat, St-Yvi (120) ; P. Y. Quemenec (80) ; H. Henneton (30) ; M. Moroux, St-Herblain (20) ; Yves L'Helgouach, Vannes (30) ; « Naoned e Breizh » (10) ; UDB, esperans e Breizh (10) ; F. Péru, Berhet (20) ; R. Geleoc, Nantes (80) ; P. Le Rol, Camarel (20) ; I. Cochevelou, Guidel (20) ; P. Le Solliec (30) ; P. Beillois, Nantes (20) ; G. Merel, Nantes (20) ; R. Ledu, St-Brieuc (20) ; C. Canevet, Rennes (30) ; R. Riou, Lannion (80) ; R. Le Grand, La Baule (180) ; P. ar Marc'heg, Ar Kroazig (20) ; L. Thomas, Paris (30) ; M.T. Gouriou, Pleyben (20) ; T. Lenora (10) ; J. Moriou-Avrillé (30) ; L. Perreaux (30) ; D. Raphalen, Carquefou (20) ; N.P. René, Châteaulin (30) ; Aimé Le Cozannet (20) ; E. Le Clainche, Trefflean (30) ; L. Dorval, Loctudy (80) ; J.L. Parein, Douai (30) ; J.M. Derrien-Marot (30) ; D. Salaün (80) ; P. Le Cotillec, Verneuil (F) (120) ; J. Bodiou (100) ; P. Morvan, Paimpol (80) ; J.C. Cassard, Locquirec (50). Total : 2.030 F. Total 89 : 15.794.

Oxygène

Merci à ceux qui ont pensé à soutenir le *PB/PV*. Ce journal est en partie leur œuvre. Bienvenue à la trentaine de nouveaux abonnés qui nous rejoignent ce mois-ci. Que les uns et les autres n'hésitent pas à nous écrire, à envoyer informations et articles, notamment en breton. Comme la vie est un combat, il faut faire connaître le *PB* à des amis ou collègues, le faire lire, créer des dépôts (qui recevront alors directement le *PB/PV* par la poste). Connaître la Bretagne et les Bretons, contribuer à les rassembler pour construire la Bretagne vivante de demain, cela mérite qu'on y consacre quelques forces !

Marine

Courage, Petit !

Travailler sur un secteur qui laisse l'opinion indifférente présente des risques en politique. C'est ce qui arrive au député de Lorient avec la marine marchande.

Il semble, lui, avoir compris l'importance du transport maritime dans l'autonomie d'une économie ! Mais, dans un pays où la mer n'a droit qu'à un secrétariat d'Etat de sable, il commence à se sentir bien seul.

Dans les courants en transes d'avant congrès de son parti (le PS), lui aurait-on réservé une sorte de ... Rocard-destin ? Celui du **mini-Mir de la mort de la Marmar ?**

Si ses « camarades » du PS le laissent tomber, en réduisant ses moyens après lui avoir demandé de travailler la question, ils lui joueraient un joli tour de porc de mer ! Cela ne se fait pas entre « amis ».

Il ne lui resterait plus qu'à présenter ses regrets aux marins. Dans les centres sociaux ?

(Photo de couverture « Le Trégor »).

En guise de sommaire

POLITIQUE : Le point sur l'action bretonne au niveau européen et un programme européen pour l'UDB et ses alliés (p. 2 et 4).

ÉNERGIE : Les possibilités de développement de l'énergie éolienne sabotées par « l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie », sans doute sous la pression du lobby électronucléaire (p. 6 et 7).

ENSEIGNEMENT : Une première approche des effectifs dans les écoles, lycées et universités des 5 départements bretons (p. 8 et 9).

LIBERTÉS : Une rubrique nouvelle en cette année 1789, qui évoque les atteintes aux libertés en Bretagne, dans le domaine syndical d'abord, dans celui des droits du citoyen ensuite (p. 10 et 11).

POBL-VREIZH : Le 14 juillet, des infos, des livres, des extraits d'œuvres dont on peut se souvenir. Le feuilleton de F. Péru, ce sera pour octobre.

Suivent un grand TRO BREIZ (p. 15), **PEUPLES DU MONDE, DE CORSE EN ERYTHRÉE en passant par l'Afrique du Sud et nos rubriques culturelles** (p. 20)... **et Nono !.**

24 heures sur 24 : INFOS SUR LE MINITEL : 3614 - UDB (envoi)

Je m'abonne le peuple breton

NOM ..... PRENOM .....

ADRESSE .....

• Souscrit un abonnement ☐
un réabonnement ☐
- ordinaire : 120 F (1)
- de soutien à partir de 140 F (1)
- étranger : 150 F (1)
- étranger par avion : 180 F (1)

à partir du N° ..... inclus.

• Ci-joint le règlement par :
- chèque postal (1)
- chèque bancaire (1)
- mandat-lettre (1)

(1) Rayer la mention inutile

B.P. 301 - 22304 LANNION CEDEX - C.C.P. RENNES 2365-76

ABONNEZ-VOUS OU VOS AMIS... ET RECEVEZ NOTRE PENDULETTE (p. 28)

NOM	**NOM** .....
Prénom	**Prénom** .....
Adresse	**Adresse** .....
a fait l'abonnement	**est à abonner au P.B.**
à 120 F (chèque joint)	**recevra le P.B. pendant 3 mois (gratuit)**

Emgann : quelle ouverture ?

Il faut bien un titre un peu provocateur pour rendre compte de la conférence de presse tenue à Quimper le 18 juillet par « Emgann »...

Créé en 1982, sur des bases fort critiques à l'égard de l'UDB, le mouvement Emgann s'est lancé en 1989 dans quelques exercices électoraux, a fait tribune commune avec l'UDB pour présenter Max Simeoni aux Bretons. Il envisage maintenant « sur des thèmes ponctuels » de discuter avec l'UDB et les Verts, et de futurs accords électoraux ne lui déplairaient pas. Pour l'UDB, une lutte commune s'impose en effet sur bien des points....

Le mois prochain :

Un bilan de la saison touristique.

Des entretiens, des comptes rendus...

Un artiste méconnu

L'ouvrage sur le peintre *Henri Rivière* est paru aux éditions du Chasse-Marée. Bibliographie détaillée d'un artiste méconnu, et surtout 48 planches en couleurs (bois gravés et lithographies) qui restituent particulièrement bien les couleurs des paysages bretons. De 1891 à 1912, les planches évoquent les Bretons d'un autre temps. Nous y reviendrons.

Un instant historique au Parlement Européen

Le 27 juillet 1989, Max Simeoni intervenait pour la première fois en séance plénière du Parlement Européen. Le temps lui était compté, le règlement de l'assemblée ne l'autorisant à s'exprimer que durant trois minutes. Pourtant, l'instant était historique.



Strasbourg, palais de l'Europe, siège du Conseil de l'Europe et du Parlement Européen.

Pour la première fois dans l'histoire contemporaine, un représentant des peuples sans État de France prenait la parole du haut d'une tribune internationale officielle. Son intervention suivait celle de Roland Dumas, qui en sa qualité de président en exercice du Conseil des Communautés Européennes venait d'exposer le programme de la présidence française pour le second semestre 1989. Un discours sans surprise où le paragraphe consacré à l'environnement (marée verte oblige !) évitait soigneusement toute allusion au dossier nucléaire. Un discours aussi où la dérive libérale des socialistes français se trouvait confirmée à travers quelques phrases comme celle-ci : *« L'Europe de 1993 (...) c'est aussi une chance offerte (...) de développer la mobilité géographique (...) des travailleurs (...) »*.

La mobilité géographique des travailleurs, pour reprendre les termes de Dumas, souvent vécue comme une contrainte (qu'on songe aux Bretons employés de la RATP ou des Postes à Paris) et même un déchirement, se trouvait élevée ici au rang de droit de l'homme. Quelle hypocrisie ! Il est des circonstances où le social-libéralisme à la française le dispute au social-stalinisme à la Ceaucescu quand le déplacement forcé des populations tient lieu de progrès. La forme diffère, certes, mais le fond est le même : soumettre le sort des hommes aux exigences de la macro-économie, c'est-à-dire aux intérêts d'une minorité de privilégiés qui tirent les ficelles et tiennent la classe politique traditionnelle entre leurs mains. Qu'y a-t-il de socialiste, qu'y a-t-il de démocratique là-dedans ?... Le seul droit que nous, autonomistes de tous pays, reconnaissons en la matière, c'est le droit pour tous et pour chacun de vivre et travailler dignement au pays. Nous disons bien le droit et non l'obligation. Libre à chacun de chercher son bonheur ailleurs. Mais nous nous méfions de ceux qui prétendent faire le bonheur des gens contre leur volonté. Saura-t-on jamais les noirs desseins qui se cachaient derrière le discours enjôleur de Dumas ?...

Dans son intervention, Max Simeoni ne mâcha pas ses mots pour stigmatiser les contradictions d'un État français qui se veut le chantre des droits de l'homme et des libertés dans le monde mais qui voudrait se faire oublier quand il lui faut balayer devant sa porte. Il reçut un accueil chaleureux d'un grand nombre de ses collègues parlementaires, bien au-delà des bancs du groupe Arc-en-Ciel. La réponse de Dumas, laconique et vaseuse comme à l'accoutumée, consista à dire que la France ne songeait nullement à contester les droits des régions. Mais encore faudrait-il que ces droits existent pour pouvoir user ! Or une région qui ne peut légiférer, et les régions françaises se trouvent dans cette situation, n'a aucun droit. Ou est-ce au nom du droit des régions que l'État français refuse en ce mois de septembre 1989, deux cents ans après l'adoption d'une certaine déclaration des droits de l'homme, l'ouverture de classes bilingues à Auray et Douarnenez ?...

La langue de bois, on le voit, est encore de rigueur dans les ministères parisiens mais le peuple breton comme les autres peuples de l'espace étatique français peut compter désormais sur la voix de Max Simeoni pour lui porter quelques coups de hache. L'image, un peu osée, avouons-le, est bien dans le ton du Bicentenaire. N'est-ce pas M. Lang ?

C. GUYONVARC'H

Déclaration de M. Max Simeoni, en séance plénière du Parlement Européen, suite à la déclaration du président en exercice du Conseil, M. Roland Dumas.

Monsieur le Ministre,

Mon attente est déçue. Aucune lueur d'espoir comme à l'accoutumée quand il s'agit des problèmes fondamentaux qui sont la préoccupation essentielle du groupe que je représente ici. Nous rejetons votre Europe. Elle est un monstre congénital.

L'Europe du XXI[e] siècle doit être celle des régions naturelles et des peuples solidaires. Soyons clairs. Nous ne souhaitons pas la disparition de toute forme d'État. Magré ses déclarations d'intention, l'État français a été celui qui a retardé et retardera le plus l'émergence d'une Europe harmonieuse, techniquement avancée et culturellement créative. La France de tous les régimes, de droite comme de gauche, pourra-t-elle passer de la tutelle abusive coloniale à une tutelle intelligente, généreuse, débarrassée de son mépris et de sa méfiance ?

Je vous conjure, mes chers collègues, de faire en sorte que l'État français change et abandonne le jacobinisme, cette culture d'État politique et administrative perverse. Je veux citer mon pays, la Corse, mais l'exemple vaut pour tous les peuples de l'hexagone, les Bretons, les Basques, les Occitans, les Savoyards, les Flamands, les Alsaciens aussi... comme il vaut hors de l'hexagone aux Antilles ou en Nouvelle-Calédonie. (...)

HUMEUR

Une pression ?

On ne sait pas encore quelle mouche a piqué certains magistrats du sud-est de la France et qui a fait que, dans les quelques semaines qui ont précédé les élections municipales, certains élus ont été inculpés de corruption passive ou autres délits pour des opérations visant à obtenir de l'argent qui aurait financé leurs campagnes électorales.

Par contre, certains dirigeants des entreprises « pressées », inculpés pour fausses factures et autres délits, ont déjà fait un séjour derrière les barreaux.

La Fédération Nationale du Bâtiment (FNB), qui constate que les règles du jeu viennent d'être bafouées, s'émeut et, dans un récent communiqué, demande aux pouvoirs publics « de reprendre rapidement l'examen du financement des campagnes électorales et des partis politiques afin que les entreprises de la profession ne fassant plus l'objet de pressions permanentes ». Voilà un aveu de taille. Cette même fédération « s'inquiète vivement de cette situation qui porte atteinte, tant en France qu'à l'étranger, à l'image des entreprises, aux hommes qui les dirigent et met en péril les miliers d'emplois qui en dépendent ».

La FNB, qui en dit trop ou pas assez, indique ouvertement que ses adhérents sont contraints d'arroser les élus afin d'obtenir des commandes. Elle demande d'arrêter ce petit jeu qui devient dangereux. Manifestement un coup de pied a été donné dans la fourmilière et on aimerait que des enquêtes sérieuses soient faites et les instructions menées à leur terme. Il serait bien étonnant que la pratique des pots de vin soit limitée à la Côte d'Azur.

Quant aux élus de l'UDB, ils ne font pression que sur les militants de leur parti pour les inciter à payer leur cotisation et sur les lecteurs de ce journal pour les inviter à mettre leur nom sur la liste des généreux souscripteurs. Ils n'ont donc rien à se reprocher et à craindre. Ils dorment sûrement mieux que tous ceux qui pressent les entreprises et ceux qui acceptent d'être pressés.

NUCLÉAIRE :

Le gouvernement socialiste au pied du mur

Gelé depuis plus de 2 ans, le programme nucléaire hexagonal va-t-il être arrêté plusieurs années ? Cette solution, pour la première fois, est envisagée publiquement par EDF. Elle est la seule qui permettrait à EDF de réduire son fort endettement... et ses tarifs. De fait, il n'y a pas besoin de nouveaux réacteurs avant l'an 2000, au rythme actuel de progression de la consommation, ce qui suppose le retardement du chantier de Civaux (Vienne) jusqu'en 1993 au moins. En cas de politique volontariste d'économie d'énergie et de diversification, il n'y a plus besoin de centrales nucléaires avant très longtemps (le temps, peut-être, de dominer la fusion). Faut-il poursuivre la construction de centrales, fort coûteuses, pour sauvegarder Framatome et les intérêts militaires, et satisfaire Édith Cresson, maire de Chatellerault, favorable à la centrale de Civaux ? *Rappelons qu'à l'échelle européenne, 10 % d'électricité économisée, c'est 50 centrales électriques – nucléaires ou non – en moins.* Les accidents possibles, le problème du stockage et du retraitement – non résolu – incitent à l'arrêt du programme. Cette fois, le PS sera jugé sur ses actes.

Les fantasmes de la République

Etait-il beau, le défilé organisé par J.P. Goude, sur les Champs-Elysées ? Il était en tout cas révélateur d'une certaine vision de la France et du monde.

Les peuples des cinq continents marchant au pas (cadencé ou dansé) vers une « Marseillaise » universelle, sous les yeux éblouis de leurs dirigeants, dans le sillage « du » peuple de France, heureuse fusion de sonorités diverses au service d'une même partition...

Docteur Freud, à ce niveau-là, la psychanalyse n'est pas nécessaire !

Tout va très bien

(air connu)

A la veille de partir en vacances, Michel Rocard était l'invité de Pacific FM, le 30 juillet. Les auditeurs ont pu s'entendre dire ceci :

« Nous ne connaissons pas les grandes croissances d'avant les années 70, mais le monde ne va pas trop mal ».

Qu'en pensent les 14.000 enfants mourant de faim chaque jour dans le monde ? Cette petite phrase, presque anodine, témoigne que les socialistes les plus notables ont adopté une vision économiste de type libéral, et renoncé au fondement humaniste de la gauche. Rocard n'est pas un nouveau Mendès-France, c'est un Mollet-bis !

Encore plus

Estimant peut-être que les fonds provenant des entreprises n'étaient pas suffisants, nos parlementaires se sont accordé une enveloppe de 105 millions de francs en 1989, soit 127.000 F par tête de pipe. Seul le PCF a refusé les 9 millions lui revenant, préférant peut-être ne pas publier ses comptes, condition exigée pour émarger au budget de l'État.

Ainsi, ceux qui sont déjà élus bénéficient, y compris par pression, de fonds qui leur permettront de faciliter leur élection suivante. Démocratie ?

A.L.

Bulletin d'adhésion

Vous voulez rejoindre l'UDB ?

Nom .....

Prénom .....

Adresse .....

Signature :

A adresser à UDB, BP 215, 44007 Nantes Cedex.

HISTOIRE D'UN ABANDON :

le centre d'essais des éoliennes, à Trébeurden

Etudier, produire, utiliser les éoliennes en Bretagne, cela semble normal, compte tenu de la fréquence du vent et de la dispersion d'une partie non négligeable de l'habitat. Pourtant, on produit beaucoup moins d'électricité d'origine éolienne qu'il y a 30 ans. Les politiques successives d'EDF du « tout pétrole » des années 60 au « tout nucléaire » expliquent en partie cette situation paradoxale, aussi était-il très intéressant de voir s'installer à Trébeurden, voici environ six ans, un centre d'étude et d'expérimentation des éoliennes (CNEEL).

1) Un centre né dans la douleur

Le Trégor connaissait la terrible restructuration de la téléphonie. L'usine Thomson s'apprêtait à quitter le site. 2.000 emplois étaient en cours de suppression dans une région déjà peu industrialisée. Pierre Jagoret, député socialiste jusqu'en 1986, arrachait la création d'un centre d'étude et d'expérimentation des éoliennes, en forçant la main des ministères. C'était certes sans comparaison avec les emplois perdus, mais c'était tout de même une lueure d'espoir dans un ciel gris (8 emplois au maximum).

Le maître d'œuvre ? un groupement d'intérêt économique (G.I.E.) créé pour la circonstance, avec la C.C.I. des Côtes du Nord, qui apportait un secrétariat pour les débuts de l'entreprise, le Centre de météorologie spatiale de Lannion qui détachait un ingénieur mécanicien, l'université de Haute-Bretagne, qui fournissait deux salaires et du personnel qualifié. L'association française pour la maîtrise de l'énergie (A.F.M.E.) devait fournir les investissements.

Le dernier partenaire était le CSTB (Centre scientifique et technique du bâtiment), à court d'études et concurrent direct du CNEEL. Le CSTB aurait dû détacher un chercheur et ne l'a pas fait. Il a fait des études de sites qui auraient dû revenir au CNEEL.

Malgré les réticences des organismes hexagonaux, les techniciens sur place réussirent à installer une dizaine d'éoliennes sur la lande de Trébeurden et à faire inaugurer le centre, fin 83, début 84. Après 86, la politique de l'AFME changea, en raison des excédents d'électricité nucléaire d'EDF, les investissements s'effondrèrent.

La vocation de centre de recherche ne fut pas développée. L'effectif tomba même à deux salariés à temps plein et un à mi-temps. C'est l'époque aussi où les incitations fiscales à économiser l'énergie et à en diversifier les formes fut abandonnée. La lourde machine bureaucratique de l'AFME s'alignait, dans les faits, sur le « tout nucléaire » du gouvernement Chirac, tout en faisant quelques gestes spectaculaires et inefficaces comme la grande éolienne d'Ouessant, testée et critiquée à Trébeurden et pour laquelle on fit deux fois les mêmes erreurs, comme si on souhaitait un échec spectaculaire.

Pendant cette période, voici les travaux faits à Lannion, où se forma une équipe compétente, bien équipée, absolument nécessaire au développement d'une industrie bretonne ou française performante en matière d'éoliennes.

J.J.M.

2) Des acquis

Le point de vue du personnel sur les acquis dans le domaine éolien et les développements possibles.

A l'origine, en 1982, l'objectif du CNEEL était la qualification des petites machines éoliennes françaises typiquement de puissance inférieure ou égale à 10 kW, dans le but de fournir un label par modèle.

Très vite, l'objectif a été modifié et en janvier 1984, l'Agence Française pour la Maîtrise de l'Energie (AFME) a choisi de porter tout son effort sur la réalisation d'un aérogénérateur de 18 m de diamètre pour répondre à l'échec de la machine d'Ouessant.

Le personnel du Centre National d'Essais Eoliens de Lannion (CNEEL) a donc été mobilisé pour collaborer avec l'Office National d'Etudes et de Recherches Aérospatiales (ONERA), le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB) et la Société Ratier-Figeac (Lot) à l'instrumentation et à l'étude de la copie conforme de la machine d'Ouessant, la RFO. Ce modèle n'a pas été retenu mais a servi de plateforme de lancement à une nouvelle machine de 18 m de diamètre, la RF 100 (150 kW) de conception plus moderne (calage fixe, rotor en balancier). Les essais ont commencé en février 1986 et ont été abandonnés en décembre 1987.

Dans le même temps, la machine Le Jeloux de 12 m de diamètre (75 kW) a été installée. Les essais commencés en juillet 1986 ont été abandonnés en novembre 1987.

En décembre 1987, le Centre se consacre à l'étude et à la mise au point de la machine UM 100 de 10 m de diamètre développée par la Société Aerowatt-International jusqu'en juin 1989.

Parallèlement une étude de couplage éolien-diésel est entreprise en janvier 1988 avec trois machines Aerowatt-International dont 2 UM 70 (12 kW) et une UM 100 (12 kW).

L'expérience du personnel du Centre acquise au cours de ces différents travaux et avec la collaboration des organismes tels que l'ONERA, l'ENSAM, ... est indéniable, et lui permet de se proposer comme un *coordonnateur éolien* sérieux car l'activité éolienne en France reste très dispersée.

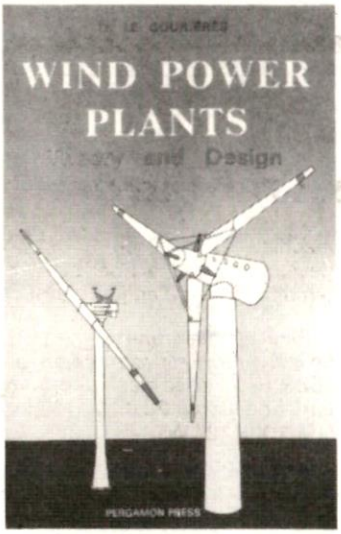
Notons l'absence d'ingénierie dans ce domaine, nécessaire à tout développement. Toutes ces compétences dont disposent nos régions françaises peuvent et doivent être réunies pour contribuer à l'étude et à la mise au point de composants et de systèmes. Une réelle concertation est souhaitée. Le transfert de technologie en sera l'objectif final. Les efforts devront, en particulier, porter sur la filière des machines de petite et moyenne puissance (5 kW à 50 kW). L'optimisation maximale sera recherchée tant sur le plan technique que financier. L'intérêt de cette catégorie d'aérogénérateurs a été démontrée par l'audit commandité par le ministère de l'Industrie en 1986. Les pays dont le niveau d'électrification est faible en sont demandeurs tout comme bon nombre de sites français. Un tel projet, regroupant des partenaires motivés, et réellement soutenu pendant la période nécessaire devrait aboutir.

Trébeurden, le 13 juillet 1989.

3) Le torpillage

Aujourd'hui, les principaux partenaires du GIE se dérobent. Chez certains hommes politiques français se développe l'espoir de développer une activité concurrente dans le Nord. Pour ceux-là, la fermeture du CNEEL de Trébeurden serait bienvenue.

Du côté de l'AFME, on supporte depuis longtemps le CNEEL comme une contrainte passagère. En juin dernier, les choses se précipitent, l'AFME décide d'arrêter. Le CSTB, lui, a déjà pris le large, la météorologie spatiale aussi. Comme la CCI 22 ne devait qu'une aide transitoire, il n'y a plus que l'université de Rennes qui tient ses engagements. Aussitôt, un collectif se forme avec l'UDB, la nouvelle gauche et les Verts pour faire connaître le CNEEL, faire visiter le site aux Trégorrois (environ 800), exiger une intervention des élus locaux et du député. Empêcher la dispersion et le gaspillage du potentiel humain et technologique. Relancer le



Un livre de base sur le sujet, écrit par un universitaire breton et traduit en de nombreuses langues.

centre sur une nouvelle base, plus large, avec plus de recherche et des programmes bien définis devant déboucher sur l'industrialisation de prototypes. L'UDB entre aussi en contact avec un spécialiste breton des éoliennes, auteur d'un ouvrage traduit dans nombre d'Etats, Désiré Le Gourrières, qui avait fourni un pré-projet, non retenu, en 1982. On ne peut pas dire, à l'heure où nous écrivons que les élus de quelque bord que ce soit – hormis les trois courants mentionnés ci-dessus – aient fait preuve de détermination.

Le liquideur de l'AFME est venu à Lannion le 20 juillet. Les collectivités locales seraient appelées à conserver le site, une sorte de musée des éoliennes, et un constructeur recevrait l'aide de l'AFME pour transfert de technologie, cela équivaudrait en fait à l'arrêt définitif de cette forme de recherche en Bretagne. L'UDB a proposé un forum pour la relance du centre, et demande le maintien de l'activité sous sa forme actuelle jusqu'à décembre 89.

4) Un potentiel à développer

« La conférence internationale pour l'utilisation de l'énergie éolienne » à Glasgow, en juillet dernier, affirme : « le vent est une source d'énergie renouvelable très prometteuse. Les pays du Nord en auront besoin pour tenter d'enrayer les pollutions de plus en plus alarmantes, et les pays du Sud pour produire de l'énergie décentralisée utile à leur développement ».

Dans cette perspective, le CNEEL de Trébeurden représente un potentiel scientifique et technique, un savoir-faire, un matériel qu'il serait désastreux de disperser.

Mettre au point des modèles fiables, aboutir à leur industrialisation (en bonne partie avec des entreprises bretonnes), développer la coopération avec le Tiers Monde, former des personnels à l'usage des éoliennes, cela vaut bien des investissements, à coup sûr productifs en emplois. Mais veut-on justement, à Paris, que la Bretagne développe ses capacités de recherche ?

P.Y. Trémel, député P.S., dans un communiqué, une dizaine de jours après la « table ronde à huis clos » ne pouvait que constater l'absence du CSTB et le refus de l'AFME de revenir sur sa décision. Or, qui finance et oriente la politique de l'AFME ? l'Etat, le gouvernement. D'où une démarche entamée par le député du Trégor côtier auprès du ministre de l'Industrie. Or l'exemple a déjà prouvé qu'une démarche individuelle non soutenue et appuyée sur le terrain ne suffit pas. C'est le message qu'avec d'autres, l'UDB a tenu à faire connaître depuis juin.

Un programme pour l'Europe *(suite de la page 2)*

« Une politique régionale visant à éliminer les disparités régionales actuelles ». **Actuellement, le rapport entre la région la plus pauvre de la CEE, la Thrace (Grèce) et le plus riche, Groningue (Pays-Bas), est de 1 à 6. Comment construire une « communauté de destin » sur de telles inégalités ?**

Sur le plan de la culture, deux principes guideront les choix et les actions des élus d'Arc-en-Ciel :

« – la reconnaissance de la culture comme une valeur humaine et non comme un bien économique ;

– supporter l'identité nationale et protéger la langue et la culture de chaque communauté en respectant les droits des minorités ».

Le secteur agricole représentant encore 65 % du budget global de la CEE et la situation économique, sociale et écologique de nos campagnes appelant d'urgence une politique nouvelle, il était logique que les élus d'Arc-en-Ciel lui accordent une place particulière. Partant du constat de la situation présente, Arc-en-Ciel s'engage à défendre au sein du Parlement une nouvelle politique agricole commune dans laquelle l'UDB se retrouve tout à fait :

« La Politique Agricole Commune a créé une industrie agro-alimentaire, contrôlée par des compagnies multinationales, produisant des surplus aux frais des contribuables, des consommateurs et des petits agriculteurs ». **Le « dégraissage » des stocks de beurre et de lait réalisé depuis trois ans par l'aggravation de la politique des quotas n'a fait qu'accroître les difficultés des plus faibles, les acculant souvent à la faillite et mettant en danger l'équilibre social et écologique, déjà fragile, des régions traditionnellement rurales, et par contrecoup de la société dans son ensemble. Qu'on songe, par exemple, aux pollutions par les nitrates en Bretagne qu'il faut bien lier pour partie au développement anarchique des élevages intensifs hors-sol. Pour y remédier, la Communauté doit :**

Sur le plan économique, il s'agira de corriger les effets pervers de l'économie de marché en accordant la priorité à l'environnement, à la politique sociale et à la politique régionale :

« Politique de l'environnement :

– économiser l'énergie et adopter des méthodes de production non polluantes ;

– développer les sources d'énergie alternatives afin de neutraliser au fur et à mesure l'énergie nucléaire ».

« Politique sociale basée sur :

– l'égalité entre hommes et femmes ;

– la recherche du plein emploi ;

– un programme européen de lutte contre la pauvreté ;

– les droits des travailleurs ».

« – réaccentuer le rôle des petits agriculteurs pour que l'industrie agro-alimentaire, la fraude et le gaspillage ne bénéficient pas de la plupart des subventions de la CEE ;

– cherche un système alternatif à l'actuel système des quotas et une adaptation au système de soutien des prix ;

– prendre en compte les préoccupations écologiques afin de produire une nourriture saine et protéger les éco-systèmes ».

Lorsque nous aurons dit que la plate-forme politique d'Arc-en-Ciel proclame les valeurs de *« l'antiracisme »*, s'oppose à la politique des blocs militaires et veut lui substituer *« un contrôle effectif des armes et une réduction mutuelle et contrôlée des armements »* et appelle à *« une coopération réelle avec les pays en voie de développement plutôt que des relations de commerce coloniales et déloyales »*, on comprendra que l'UDB ait à cœur de relayer les initiatives de l'ALE en Bretagne et pourquoi elle s'attachera, par le biais du poste d'assistant parlementaire qu'elle occupera le temps du mandat à Strasbourg et Bruxelles, à faire entendre la voix des Bretons de progrès auprès des instances communautaires. Le jeu en vaut largement la chandelle... Nous avons à montrer aux Bretons que leur situation n'est pas exceptionnelle en Europe et qu'ils n'ont pas à nourrir de complexe. Nous sommes plus de 40 millions d'Européens dans la Communauté dite les 12 qui appartenons à des peuples sans État, dont le statut diffère sensiblement, certes, de la décentralisation timide à l'autonomie large, mais qui partageons tous un idéal commun : garder à l'Europe et au monde sa diversité, ses nuances multiples qui ne sont pas un obstacle à l'union politique mais sans lesquelles la vie même n'a pas de sens. Nous ne sommes pas seuls et nous le sommes moins que jamais depuis le 18 juin.

U.D.B.

Y. FIEVET

L'enseignement en Bretagne

I. – Les effectifs scolarisés

a) L'enseignement du premier degré

Il comprend la scolarité des écoles maternelles (ou pré-élémentaires) et des écoles primaires (ou élémentaires). D'abord les maternelles... Il existait, pour l'année scolaire 88-89, 1.031 écoles maternelles en Bretagne, dont 127 relevant du secteur privé. Près de la moitié de ces dernières (62) étaient situées en Ille-et-Vilaine.

Le nombre total d'élèves scolarisés dans les écoles maternelles était de 104-127, dont 88,1 % dans le public (contre 98,2 % pour la France métropolitaine). C'est en Ille-et-Vilaine que la part du privé est la plus forte : 24,2 % des élèves scolarisés en maternelles hors du secteur public, soit presque un enfant sur quatre. Le nombre moyen d'élèves par classe était de 27,4 en Bretagne pour 27,8 en France métropolitaine. La part des élèves scolarisés en maternelles en Bretagne par rapport à l'ensemble des élèves de la France métropolitaine scolarisés au même niveau est de 5,5 %.

Le primaire ensuite...

La Bretagne comptait en 88-89, 3.138 écoles élémentaires dont 1.352 dans le privé. Le nombre d'élèves concernés était de 371.824, dont 172.133 dans le privé, soit 46,3 %. C'est dans les Côtes-du-Nord que la part du privé est la plus faible (35,6 %) et dans le Morbihan qu'elle est la plus forte (56,6 %). Pour la France métropolitaine la part du privé dans l'enseignement élémentaire n'est que de 18,7 %. Le nombre moyen d'élèves par classe élémentaire était de 21,5 pour 22,8 en France métropolitaine. En Bretagne, ce nombre moyen est plus faible dans le privé que dans le public (22,7 contre 23,7). Enfin, dans le total des jeunes de la France métropolitaine scolarisés dans le primaire, 7,8 % le sont en Bretagne (5,5 % pour l'enseignement pré-élémentaire).

b) L'enseignement du second degré

Il comprend la scolarité dans trois types d'établissement : collèges, lycées professionnels, lycées.

1.) Les collèges

On dénombrait en Bretagne au cours de l'année scolaire 88-89, 524 collèges dont 276 du secteur public. Ces établissements scolarisaient 236.934 élèves, dont 43,6 % dans le privé. Comme pour le primaire nous retrouvons les deux départements extrêmes (Côtes-du-Nord et Morbihan).

Quant à la part du privé dans le total des effectifs scolarisés : en collèges cette part est de 37,8 % dans les Côtes-du-Nord et de 51,2 % dans le Morbihan. Seul le Morbihan scolarise au collège plus de jeunes dans le privé que dans le public. La part du privé en France métropolitaine pour les collèges n'est que de 19,8 %. En Bretagne, les collèges privés sont de taille plus réduite que les collèges publics : ils accueillent en moyenne **416** élèves contre **484** pour le public. La taille moyenne des collèges bretons (public + privé) est plus réduite que la taille moyenne en France métropolitaine (respectivement 452 et 479 élèves par établissement). Enfin, les collèges bretons scolarisent 7,4 % des jeunes scolarisés en collèges en France métropolitaine.

Le dernier numéro de « Breizh-Eco » (1) présente *« Les chiffres de l'enseignement en Bretagne »*. Nous revenons ici sur les éléments concernant les effectifs scolarisés aux différents niveaux de l'appareil éducatif (pré-élémentaire, élémentaire, secondaire, supérieur) pour l'année scolaire 88-89. Pour la Bretagne, le territoire retenu est bien sûr la Bretagne historique à cinq départements ; pour l'espace hexagonal, il s'agit de la France métropolitaine. Nous reprenons également les résultats au baccalauréat 1988. Le mois prochain les chiffres concernant les effectifs enseignants feront l'objet du second volet. Cette étude a été réalisée à partir des données statistiques fournies par les rectorats d'académie de Rennes et Nantes et par la Direction de l'Evaluation et de la Prospective (DEP) du ministère de l'Education nationale.

(1) *Breiz-Eco* n° 14, juin 89. Breizh-Eco, 6 square de la Garenne, 95500 Gonesse.

2.) Les lycées professionnels

La Bretagne comptait en 1988-89, 128 lycées professsionnels (dont 74 en secteur public) scolarisant 46.215 élèves (dont 72,9 % pour le public).

C'est dans les Côtes-du-Nord que la part du privé est la plus faible (11,5 %). Cette part est de 31,4 % dans le Morbihan et de 35,4 % dans le Finistère. En France métropolitaine la part du privé n'est que de 18,9 % (contre 27,1 % en Bretagne). La répartition de la population scolaire des LP selon le sexe révèle une profonde différence entre le secteur public et le secteur privé en Bretagne.

Dans les LP publics la proportion de garçons est de 60,1 %, tandis qu'elle n'est que de 33,5 % dans les LP privés.

Dans l'ensemble des LP, la proportion de garçons est de 52,9 % en Bretagne contre 54,7 % en France métropolitaine. Autre différence entre LP publics et LP privés en Bretagne : la taille moyenne des établissements. Le nombre moyen d'élèves par lycée professionnel est 455 dans le public pour 232 dans le privé. S'agissant de l'ensemble des LP, la taille moyenne est de 361 élèves en Bretagne pour 354 en France métropolitaine. Enfin, les élèves scolarisés dans les lycées professionnels bretons représentent 6 % de l'ensemble

Les effectifs scolarisés

Niveaux	BRETAGNE (5) Nombre	BRETAGNE (5) % public	HEXAGONE Nombre	HEXAGONE % public	% BZH/F
Maternelles	104.127	88,1	1.902.604	98,2	5,5
Primaire	371.824	53,7	4.771.429	81,3	7,8
1er degré	475.951	61,2	6.674.033	86,1	7,1
Collèges	236.934	56,4	3.197.198	80,2	7,4
L.P.	46.215	72,9	770.803	81,1	6,0
Lycées	140.653	54,6	1.719.938	76,0	8,2
2e degré	899.753	59,5	12.361.972	82,9	7,3
Universités	67.269	—	1.030.974	—	6,5
Gdes écoles	8.977	—	—	—	—
Supérieur	76.246	—	—	—	—
Total (hors gdes écoles)	1.442.973	—	20.066.979	—	7,2

des effectifs scolarisés dans ce type d'établissement en France métropolitaine.

3.) Les lycées...

Le nombre de lycées était en Bretagne en 88-89, de 178 (dont 69 du secteur public, soit 38,8 %) accueillant 140.653 élèves (dont 76.797 dans le public, soit 54,6 %). C'est dans le Morbihan que la part du privé est la plus forte avec 51,4 % des élèves, tandis qu'elle est la plus faible en Ille-et-Vilaine avec 40,1 % des élèves. **Pour l'ensemble des cinq départements bretons la proportion d'élèves scolarisés en lycées privés est de 45,4 % alors qu'elle n'est que de 24 % en France métropolitaine.**

La répartition des lycéens selon le sexe ne donne pas de différence marquante, ni entre public et privé, ni entre Bretagne et Hexagone. Partout les filles sont majoritaires : 52,7 % dans les lycées publics de Bretagne, 53 % dans les lycées privés de Bretagne, 52,8 % pour l'ensemble des lycées bretons, 53,2 % pour l'ensemble des lycées de la France métropolitaine.

En revanche il existe une différence sensible entre public et privé, s'agissant de la taille des établissements bretons : dans le public le nombre moyen d'élèves par lycée était en 88-89 de 1.113, alors que ce nombre est de 586 pour les lycées privés.

Si la taille moyenne des lycées publics est très sensiblement la même entre Bretagne et France métropolitaine (respectivement 1.113 élèves et 1.099 élèves) dans le privé on constate une forte distorsion : 596 élèves dans les lycées privés bretons pour seulement 337 élèves dans les lycées privés de la France métropolitaine.

Enfin, la proportion d'élèves scolarisés en lycée en Bretagne par rapport à l'ensemble des lycéens de la France métropolitaine est de 8,2 %. Rappelons que ce critère donnait 7,4 % pour les collèges et seulement 6 % pour les lycées professionnels.

Le fort pourcentage concernant les lycées semble indiquer **une scolarisation plus importante** des jeunes Bretons en âge de fréquenter le lycée, que ce n'est le cas en moyenne hexagonale. La confirmation de cette impression ne peut venir qu'après connaissance exacte des chiffres relatifs aux proportions respectives de jeunes de cet âge dans les populations bretonnes et métropolitaines.

II. – L'enseignement supérieur

Il comprend la scolarité universitaire et la scolarité dans les grandes écoles diverses.

Les effectifs scolarisés en Section de Technicien Supérieur (STS) et dans les classes préparatoires aux grandes écoles ont été comptablisés en lycée ; nous ne les reprenons donc pas ici.

a) Les universités...

Il existe en Bretagne, quatre sites universitaires : Rennes I, Rennes II, Brest, Nantes. Pour l'année universitaire 88-89, la Bretagne comptait 67.269 étudiants sur un total d'étudiants en France métropolitaine de 1.030.974 (soit 6,5 %). La répartition de la population universitaire bretonne se fait de la manière suivante entre les quatre sites : Rennes I, 19.797 (29,4 %) ; Rennes II, 14.368 (21,4 %) ; Brest, 12.071 (17,9 %) ; Nantes, 21.033 (31,3 %). 50,8 % des étudiants relèvent des campus rennais.

En Bretagne, quatre filières absorbent 71,6 % des étudiants : lettres (32,2 %) ; sciences (17,3 %), droit (11,9 %) et médecine (10,2 %). En France métropolitaine ces quatre filières représentent 75 % de l'effectif universitaire avec respectivement 33,5 %, 16,6 %, 13,7 % et 11,2 %.

Certaines filières sont sur-représentées en Bretagne. Si les campus bretons accueillent 6,5 % des étudiants de la France métropolitaine, ce chiffre moyen est très largement dépassé dans trois filières : Odontologie (12,7 % des étudiants de cette filière se situent en Bretagne), Administration Economique et Sociale (10,6 %) et les Instituts Universitaires de Technologie (9,5 %).

Deux filières sont sous-représentées : Sciences Economiques (5,3 %) et Mathématiques Appliquées aux Sciences sociales (4,2 %).

b) Les grandes écoles...

Ont été prises en compte dans cette étude, 26 grandes écoles du secteur public et 5 grandes écoles du secteur privé. Pour ces dernières il s'agit de 2 ESCAE (Brest et Nantes), de 2 écoles de Notariat (Rennes et Nantes) et de l'Ecole d'Arts Plastiques de Nantes. Ces cinq écoles ont accueilli en 1988-89, 1.504 étudiants. Les 26 écoles relevant du secteur public (la liste figure dans le numéro 14 de *Breiz-Eco)* comptaient quant à elles 7.473 étudiants. Les plus importantes (en effectifs) sont : l'Institut National des Sciences Appliquées (Rennes) avec 804 étudiants ; l'Ecole Militaire Spéciale (Saint-Cyr-Coëtquidan) avec 572 étudiants ; l'Ecole Nationale Vétérinaire (Nantes) avec 564 étudiants ; l'Ecole Nationale Supérieure de Mécanique (Nantes) avec 560 étudiants ; l'Ecole d'Architecture de Nantes avec 544 étudiants.

III. – Le baccalauréat

Les résultats au baccalauréat sont souvent considérés comme l'un des instruments de mesure de l'efficacité du système éducatif. Au-delà de toute polémique sur cette appréciation il reste que le baccalauréat est l'examen-pivot de ce système. Nous analysons ici les résultats de la session 1988 pour les deux catégories des bacheliers (général et technicien) et pour le baccalauréat général, les « performances » comparées du public et du privé.

Taux de réussite au baccalauréat (%)

	Bac général		Bac de technicien	
Dpts	public	privé	ensemble	(public + privé)
22	75,3	76,0	75,1	72,4
29	77,1	80,0	78,0	69,3
35	74,6	80,6	76,1	68,1
44	74,9	79,9	75,7	71,5
56	78,0	77,5	77,0	68,9
BZH	75,8	79,0	76,4	70,0
Hexagone	75,9	73,8	74,4	67,5

En Bretagne, 58 % des candidats présentés au baccalauréat général sont issus d'établissements scolaires du public, pour 75,6 % en France métropolitaine. C'est dans le Morbihan, que ce pourcentage est le plus faible : 51,5 %. Si l'on passe de la répartition des candidats présentés à la répartition des candidats admis, on obtient respectivement pour la Bretagne et la France métropolitaine. 57 % et 76,2 % des élèves issus du public pour le baccalauréat général (51,6 % dans le Morbihan).

Pour la session 1988 du baccalauréat, la Bretagne a compté 24.031 bacheliers (dont 15.593 pour le bac général et 8.428 pour le bac de technicien) sur un total en France métropolitaine de 306.107 (soit 7,8 %). La Loire-Atlantique a fourni en 1988, 5.985 bacheliers (soit 2 % de l'ensemble métropolitain), devant le Finistère (5.791), l'Ille-et-Vilaine (5.102), les Côtes-du-Nord (3.602) et le Morbihan (3.541).

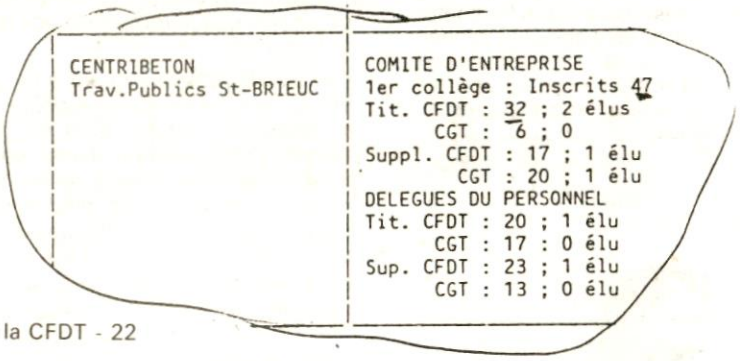
Quels sont les taux de réussite ? Le taux de réussite est tout simplement le rapport entre nombre de candidats présentés et nombre de candidats admis. Nous présentons dans le tableau 2 les taux de réussite aux deux catégories de « bac » et pour le bac général (65 % des candidats admis en Bretagne) les taux comparés entre public et privé. On tire de ce tableau plusieurs enseignements. Les taux de réussite au baccalauréat sont sensiblement plus élevés au baccalauréat général (pour la Bretagne : 76,4 % contre 70 % pour le baccalauréat de technicien).

Les taux de réussite en Bretagne sont plus élevés qu'en France métropolitaine, aussi bien au bac général qu'au bac de technicien (2 points de mieux pour le premier ; 2,5 points de mieux pour le second). Si, en France métropolitaine les taux de réussite du public sont supérieurs au taux de réussite du privé (baccalauréat général) avec res-

(suite page 11)

Social :

Contre le droit du travail et le droit syndical



CENTRIBETON Trav.Publics St-BRIEUC	COMITE D'ENTREPRISE 1er collège : Inscrits 47 Tit. CFDT : 32 ; 2 élus CGT : 6 ; 0 Suppl. CFDT : 17 ; 1 élu CGT : 20 ; 1 élu DELEGUES DU PERSONNEL Tit. CFDT : 20 ; 1 élu CGT : 17 ; 0 élu Sup. CFDT : 23 ; 1 élu CGT : 13 ; 0 élu

Tract de la CFDT - 22

Un peu partout en Bretagne, depuis le printemps, se développent des actions contre le syndicalisme, les délégués syndicaux, la législation sociale. L'U.D. CFDT des Côtes du Nord cite les cas de Centribéton-Saint-Brieuc (délégué syndical contesté et menacé), Olida-Loudéac, Intermarché à Rostrenen etc... Attardons-nous sur le cas de Centribéton (fabrication de béton prêt à l'emploi).

L.M. est délégué syndical depuis sept ans. Il travaille depuis dix ans dans l'entreprise, à la production. Le 22 juin 1989, peu avant les élections syndicales, il reçoit une lettre recommandée à son domicile à 13 h 30 le convoquant à un entretien sur son éventuel licenciement le même jour, mais à 11 h du matin. Evidemment, il n'a pu y assister, ce qui lui sera reproché par la suite. Par téléphone et par courrier, il donne les raisons objectives qui l'ont empêché d'y participer (il était à son poste de travail).

Le 27 juin : réunion du comité d'entreprise. Sujet principal de l'ordre du jour : l'avis du CE sur le projet de licenciement du délégué syndical L.M. (présent à la réunion). La direction évoque la production journalière de L.M. depuis janvier 1988. Elle ne couvrirait pas son modeste salaire ! L.M. répond qu'il travaille normalement. Les trois titulaires du CE votent pour avis : un pour, un contre le licenciement, un nul. La direction dépose une demande d'autorisation de licenciement auprès de l'inspection du travail.

Le 29 juin, L.M. est élu titulaire du comité d'entreprise, délégué titulaire du personnel ce qui lui donne droit à un certain nombre d'heures de délégation pour l'exercice de ses fonctions au service du personnel. La direction affirme alors qu'elle n'a pas la preuve de la qualité de délégué syndical de L.M. et que ce dernier doit en apporter la preuve. C'est Centribéton qui fait ainsi la preuve sur ses intentions : se débarrasser d'un délégué syndical gênant. L'union départementale CFDT a des archives et la preuve est faite sans problème (première élection en 1982).

Premières conclusions : le rapport de l'inspecteur du travail du 28 juillet établit clairement les faits :

– que les négligences délibérées reprochées à L.M. son restées vagues, imprécises, peu circonstanciées.

– que le relevé des rendements journaliers depuis début 1988 n'a été effectué que pour L.M.

– qu'il n'existe qu'un poste comme celui sur lequel travaille l'intéressé et que les comparaisons qui sont faites tiennent peu compte de fait.

– que le rendement de L.M. sur d'autres postes que celui qu'il occupe habituellement dépasse les normes fixées.

– que la procédure de licenciement engagée à l'encontre de l'intéressé est concomittante à ses candidatures aux élections de délégués du personnel et du comité d'entreprise.

–(...) que ces faits sont de nature à démontrer un lien entre la demande et les mandats brigués et exercés par l'intéressé et à établir la discrimination.

L'inspection ajoute que, compte tenu des mandats détenus par l'intéressé et la nécessité d'assurer un fonctionnement normal des institutions représentatives du personnel dans l'entreprise, le licenciement du délégué serait de nature à causer un préjudice certain à l'intérêt général des salariés. Et de refuser l'autorisation de licenciement.

Première victoire, donc, pour le syndicaliste et la dignité du travailleur. Il avait refusé toute prime de rendement, il s'était toujours exprimé librement : un mauvais exemple, sûrement, aux yeux de la direction, qui peut encore saisir le ministère du travail ou le tribunal administratif. Affaire à suivre, donc. Une pétition parmi le personnel de fabrication contre le licenciement a regroupé la quasi-totalité des signatures.

Vous avez dit :

Le 6 juin dernier, dans le cadre des enquêtes sur les attentats de l'ARB, ont été interpellées et placées en garde à vue neuf personnes. Mais l'intervention des policiers s'est faite dans des conditions qui sont inadmissibles dans le cadre d'un état de droit, qui constituent une forme de violence légale contraire à l'ordre démocratique qu'elles prétendent défendre et qui ont entraîné des protestations et le désaveu d'organisations comme la Ligue des Droits de l'Homme (section de Brest), la section CGT de Telic-Alcatel à Brest et l'UDB (qui s'est associée au rassemblement de protestation organisé à Quimper).

Ainsi une personne a été interpellée en rentrant de son travail, sans qu'elle puisse prévenir qui que ce soit ; elle n'a été relâchée que trois jours plus tard, après avoir été présentée par la presse comme membre de l'ARB, à la suite d'informations de source policière ; aucun rectificatif n'a été apporté à ce type d'information foulant au pied la présomption d'innocence. Une femme enceinte, maintenue dans une cellule, a dû terminer sa garde à vue à l'hôpital, où elle n'est restée qu'en raison de l'insistance du médecin, mais toujours sous surveillance policière directe. Une autre personne a vu son logement et une caravane mis à à sac à l'occasion d'une fouille poussée (cela s'est déjà produit aussi au Pays Basque). Un autre interpellé a été victime de coups pendant sa garde à vue ; une expertise médicale a eu lieu quatre à cinq jours plus tard ; le procès-verbal du médecin a fait état de traces de coups par objet contondant sur l'oreille et sur le cuir chevelu ; selon la police il a fallu maîtriser cette personne en raison d'une crise de nerfs.

Sur les neuf personnes interpellées, quatre ont été inculpées, dont deux, Jean-Yves Meudec et Gilbert Cabon res-

tent emprisonnés (l'un à la prison de la Santé à Paris, l'autre à Fresnes). Les deux détenus sont inculpés de détention d'explosifs et d'association de malfaiteurs, les deux autres personnes également inculpées ne l'étant que pour association de malfaiteurs.

Depuis, un certain nombre d'actions ont été engagées (hors UDB) en faveur des deux emprisonnés avec notamment la présence lors des fêtes de l'été de manifestants avec banderole et distribution de tracts. Les choses se sont passées dans le calme à Quimper lors des Fêtes de Cornouaille ; par contre à Lorient, lors du Festival Interceltique, le 6 août, une vingtaine de manifestants ont été interpellés pour contrôle d'identité par la police qui, à l'issue d'une distribution de tracts, est intervenue malencontreusement et sans ménagement (deux des interpellés ont reçu des soins à l'hôpital) ; à la suite de cette intervention une délégation a d'ailleurs été reçue par le sous-préfet pour protester et mettre les choses au point ; des protestations ont été exprimées par les sections lorientaises de la Ligue des Droits de l'Homme et du MRAP.

Une manifestation de protestation le 12 a réuni environ 150 personnes. Les organisateurs ont décidé de débaptiser la place Alsace-Lorraine – (alors qu'il existe à Lorient une rue des Colonies) – pour l'appeler place Meudec-Cabon ; cela a entraîné la réaction de Giovanelli, député-maire d'Inzinzac-Lochrist, qui a notamment écrit : *« Quelques manifestants indépendantistes ont cru bon de débaptiser la place Alsace-Lorraine pour introniser deux personnes dont le moins que l'on puisse dire c'est qu'elles tombent sous le coup de la loi. Ces nostalgiques-là (...) se trouvent dans la droite ligne des illuminés qui pendant la dernière guerre s'allièrent aux nazis portant atteinte à la liberté de notre pays, la France, et qui trop souvent furent les complices des pires exactions... »* (1).

Joël Guégan, au nom de l'UDB, a protesté contre ces « propos anti-bretons » en exprimant son désaccord sur l'étiquette « indépendantiste » (« seuls les nationalistes français les plus attardés peuvent encore croire à « l'indépendance d'un pays dans l'Europe de 89 ») et « le rappel de certains choix pendant la guerre 39-45 » (« le rappel de l'alliance tout à fait regrettable de certains Bretons avec les nazis a quels objectifs politiciens ? ... Jean Giovanelli rappelle-t-il ces faits pour le bien de la Bretagne ? Est-il prêt à rappeler de la même manière le rôle de certains Parisiens dans l'arrestation massive de Juifs au « Vel d'Hiv », après la prochaine manifestation de défense de l'Ile-de-France ? Ou le combat des soldats italiens contre les militaires français qui livraient des Juifs aux nazis dans le sud de la France, à la prochaine évocation de la grandeur de la France ? ».

Sans vouloir se prononcer sur le fond de l'affaire, et tout en restant critique quant aux sources d'informations, et lucide quant aux mots d'ordre et aux formes d action en faveur des deux emprisonnés, il est souhaitable dans un souci d'apaisement, alors que montent de nouvelles tensions (notamment sur le terrain culturel), que J.Y. Meudec et G. Cabon soient libérés en l'attente de leur jugement, en tenant compte aussi du fait que les chefs d'inculpation constituent des délits et non des crimes. Il ne saurait de toute façon être question pour l'UDB de légitimer la possession ou l'utilisation d'explosifs à des fins politiques.

Y.J.

« Ouest France » page Morbihan du 17-8-1989.



Le dos de Claude Le Duigou (Kload an Duigou), après la « bavure » policière : bavure voulue par le sous-préfet et une fraction du PS ?

Lettre au procureur des deux victimes de brutalités policières à Lorient
(extraits)

Le dimanche 6 août 1989, MM. Le Duigou et Ardeven participaient à une distribution de tracts au cours du défilé du Festival interceltique de Lorient.

Cette distribution de tracts ne tRoublait nullement les activités folkloriques pas plus que l'ordre public, au point même que les commentateurs du Festival ont fait applaudir le groupe de 25 personnes auquel appartenaient mes clients.

Parvenus en fin de défilé près du palais des festivals, vers 11 h 45, ils ont été interceptés par les services de police.

Aucune vérification d'identité n'a été effectuée sur place par les services de police qui ont conduit, sans ménagement, la plupart des intervenants dans les locaux du commissariat.

M. Claude Le Duigou a été traîné sur la chaussée sur une vingtaine de mètres par les forces de police, sans ménagement, au point que le service des urgences du centre hospitalier de Lorient a pu constater à 17 h 25, les égratignures sur presque la totalité du dos (pièce n° 1 et photo).

M. Louis Ardeven, quant à lui, a été entraîné par les services de police dans les locaux du commissariat où quatre policiers l'ont maintenu chacun par l'un de ses membres, tandis qu'un 5e lui infligeait des coups de pied dans les côtes, provoquant une fracture de la 6e et de la 7e côte, ainsi qu'il a été constaté par le service des urgences du centre hospitalier de Lorient, le même jour à 15 h 20.

Ces blessures ont entraîné une ITT de trois jours, sauf complication (pièce n° 2).

Incontestablement, il apparaît que les membres du groupe auquel appartenaient MM. Le Duigou et Ardeven, n'avaient commis aucune infraction ni troublé l'ordre public.

Si les services de police étaient autorisés à contrôler leurs identités, ils n'étaient pas autorisés, sans commission d'infraction préalable ni sans refus de contrôle d'identité, à conduire mes clients au commissariat de police où ils ont été retenus pendant plusieurs heures.

Il est encore moins admissible que cette intervention policière ait été commise avec une violence délibérée, notamment en ce qui concerne les coups et blessures portés avec armes (chaussures) par un fonctionnaire de police dans l'exercice de ses fonctions et avec la complicité de quatre de ses collègues (...).

L'enseignement en Bretagne
(suite de la page 9)

pectivement 75,9 % et 73,8 %, le résultat de cette comparaison est inversé en Bretagne : 75,8 % pour le public contre 79 % pour le privé. L'analyse départementale montre que les taux de réussite du privé sont supérieurs à ceux du public partout sauf dans le Morbihan. C'est en Ille-et-Vilaine que l'écart entre public et privé est le plus grand (74,6 % et 80,6 %).

Enfin, un dernier chiffre démontre l'importance du secteur privé en Bretagne : 13,6 % des bacheliers (bac général) de la France métropolitaine en 1988 et provenait de lycées privés étaient situés en Bretagne.

14 A VIZ GOUERE 1989

Aheurtet atav e klask heritourien ar franked da vezan « unouenn »

Rannvroioù hervez Paris



Eus Almanac Occitan-Arieja 1988

Kavet o deus ar Fransizien un dro da bouezan muioc'h war o doareoù-brudan e sell da grenvaat o Stad he deus lonket an holl vroadou bihan trec'het ganto. Na zalc'hit ket sonj hepken eus broadou an diabarzh met ivez an tachennadou er-maez eus an douarou-bras savet a-us d'ar moriou hag a ra gant Bro-Saoz, un drederenn pe an hanter eus boul ar bed.

Dav eo heulian tremened Bro-Frans evit kompren betek pelec'h eo deuet o c'hoant-aloubin. Deuet eo diouzh ar Germaned evel Bro-Saoz. O « Drang nach Osten » o deus bet goude o « Drang nach West ». Ya, ar Germaned. Heritourien ar Galted n'eo ket ar Fransizien. Faos eo daoust da genteliou ar skol : « Nos ancêtres étaient les Gaulois... » kaketet gant ar vugale o c'hroc'hen wenn, du, melen, ruz deuet breman d'an oad gour. Heritourien int d'ar Franked, ne lavaran ket. Dalc'hit sonj eus an Istor. Eus marevezh Charles Veur (Carolus Magnus) eo kroget gant ar Franked, pa voe lodennet e zouar ou etre e vibien-vihan. Da Charlez ar Moal, terc'het e Ballon, a voe roet ar pezh a voe anvet « Francia Occidentalis » deuet da vezan « France ». Sklaeroc'h eo gant an Alamaned o deus miret orin ar Stad gant « Frankreich ». E 843 e voe rannet domani an Impalaer. E Pariz e voe lakaet o c'hêrbenn e-kreiz o c'horn-bro. En a-raok en doa degemeret Pépin le Bref an aotre da vezan roue ar Franked digant ar Pab. E Pariz e kreskas kentoc'h pinvidigezh ar vourc'hizien gant galloud an arc'hant betek rein sikour d'ar roueed pa oant o vreze lin evit aloubin tachennadou nevez. Splann eo an darempredou etre an noblans hag ar re binvidik evel ma welomp war levr dispar savet gant Loeiz Ar Beg (1). Digerin a raio spered meur a lenner. Stanket e oa gant brud ampart hor mistri. Pa voe dibennet Loeiz XVI e teuas marevezh ma voe ar vourc'hizien o lakaat o mignoned war al leurc'hoari, da lavarout eo, da bignat o-unan-penn da ouarn pobladou Bro-Frans. Dalc'het e voe an hevelep spered ganto e-kenver ane zho. Trec'hin anezho e voe o fal. N'eus nemet lenn ar pezh hon eus desket : enrolladur ar wazed yaouank evit bezan soudarded, brezel ar Vandeiz, troiou-kamm Izaak ar Chapeler (Le Chapelier) a-enep gwiriou Breizh, reuzeudigezh al labourerien lamet diganto o gwiriou gant an hevelep pezhfall anvet Le Chapelier. Daoust ha ma vo trawalc'h evidoc'h da gompren jeu ar vourc'hizien hag a gendalc'h hep ehan evel an hini a droc'h un tamm eus Breizh evit lakaat anezhan e lost ar « Pehideuloar » (2). Sellit penaos e voe graet.

Ne dalv ket poan gortoz keuz d'o oberou fallakr. Brudan a reont zoken o zorfedou gant fouge. Dalc'het e vez an hevelep spered gant re an tu deou kenkoulz ha re an tu kleiz. Fouge o deus dalc'hmat pa lavaront o deus digoret un hent d'ar frankiz met un hent eo evit rein galloud d'ar vourc'hizien. Aze eman kentel gentan ar manifestadegou hon eus gwelet war skramm an tele.

N'ez a ket a-enep ar pezh hon eus komprenet hervez an traou skrivet ganin uheloc'h. Gouzout a raen na vefe ket ur blijadur evit ar Vretoned emskiantek met ret e oa barn evit ar « PB-PV ».

Un tanva hon doa bet digant gouel an tour Eiffel ur pennadig a-raok. E penn ar gouel-se e oa Jacques Chirac, maer Pariz. Kenveriet an daou ouel e welomp splann n'eus ket diforc'h etre Chirac ha Mitterrand. Marv, pe dost da vezan marv, eo ar « provinsou » e-kenver o c'hultur. Muioc'h a chans o deus bet ar re zu e-touesk ar pobladou gwasket eveldomp.

Troc'het am boa ar pajennad ha pennadou-skrid all distaget eus ar c'hazetennou evit derc'hel koun eus arvest ar 14 vet à viz Gouere. Pa m'eus lennet anezho adarre gant aket ne welis ket ar pezh a oa chomet en envorennou evit ul lodenn anezho. Daoust hag am boa hunvreet ? Gwir eo am eus gwelet Aziaded o c'hroc'hen velen, ur vandenn wenn war o zal, gant bannielou ha taboulinou pa

oant o tiskenn ar « Champs-Elysées ». Gwir eo am eus gwelet ha klevet taboulinou all. Gwir eo em eus klevet ha gwelet trompilhou met ne voe ket komzet sklaer eus ar biellou o deus tremenet e-pad pell, ur souezh evit un den eveldon ne grede ket e oa ur niver ken bras a c'hoarerien e Bro-Frans. Sklerijennet on bet gant ur mignon. Evit bodan tud a bep seurt ne oa ket ret gouzout kalz a doniou. Gant an taboulin ne oa ket diaes kennebeut. Eveljust ne oa ket stard da gompren ne vefe ket bet ur gouel hep soudarded. Un dlead evit brasoni-Stad Bro-Frans. Asamblez ganto e treuze kirri-nij a-us d'ar pennou. Heuilhet e oant gant lostennadou-moged o liv glas, gwenn, ruz hep an disteran morc'hed. Dismantran a reont spered tud ar bed gant o brasoni-Stad. Ijinet o deus hep mez ar frankiz, an demokratelezh a-raok ar re all. Lavaret eo bet dezho gant kalz a bennou o sonjal en o bro : Bro-Suis, Broiou Skandinavi, Bro-Alamagn, Bro-Hongri hag all. Met penaos kaout ur spered digor gant levriou, kazetennou oc'h adorin Bro-Frans, gant ivez pellwelerezh a zo troet war-du Pariz gant filmou, pezhiou-teatr, kanaouennou hag all. Ankounac'haet o deus a-hend-all Diskleriadur hollvedel Gwiriou Mab-den, hag a zo didalvoud evito.

Evel ur relijion nevez eo bet Dispac'h gall daoust dezhan ken gwadek hag ar relijionou all. Ankounac'haet o deus ar friponed. Ankounac'haet o deus ar C'haierou o tastum ar C'hlemmou o tisklerian gwiriou ar broadou lonket gant ar Fransizien heritourien ar Franked adalek o c'hêrbenn sklerijennus. Kaset o deus ar broadou bihan hogosik betek o bez evit kaout un Egzagon « unouenn » digor d'o bruderezh, digor d'o luganou, digor d'o aferiou a servijo evit pep tra-gamm hep skoilh ar yezhou, hep diforc'h ar sonjou. Pegoulz e teuio an dihun ?

Aldrig A NAONED

(1) « Les Bretons et leurs libertés par Loeiz Ar Beg (Éditions Beltan).

(2) « La vraie origine du démembrement de la Bretagne », PB-PV, n° 306.

Manifestadeg evit an doullbac'hidi bolitikel

D'ar 6 a viz Gouere eo a zo bet dalc'het manifestadeg kentañ komite skoazell Bro-Bariz evit an doullbac'hidi bolitikel. Ar soñj 'oa mont da jabadaouiñ war ar straed nepell eus « La Santé », dres dirak an arsav metra St Jacques. N'eus ket da dortal, berzh he deus graed ar seurt festnoz digoust pa'z eo deut 70 den bet galvet ur Sizhun a-raok hepken, ha kement-se e penn-kentañ an ehan-skol. Dañset 'zo bet, Dasparzhet traktoù 'zo bet, plijadur 'zo bet... Met ne oa ket a-walc'h-se, divizet 'zo bet, war-dro 9e noz mont d'ober un dro vale endro d'ar c'hreñvlec'h, ha perak ne vije ket ? Soñjit 'ta, tapet ben paotred Mari-Robin war an tomm, seti I o teredek d'hon ambroug gant kini-tan blaz ar fliked warne. Setu ar Strollad o vont gant e hent 'ta neuze, barmiel Breizh divent ha Sonerien er penn kentañ, ar boadad manifesterien da heul hag an archerien vasklet da glozañ ganti.

Fromet eo bet an holl dud a dra sur. Dav eo menegiñ ez eo staliet ar pikol savadurioù dreo a-dreñv mogerioù uhel o skein war ar Straed, ar pezh ne vire ket ouzh kement hini a oa deut da Spurmantañ renkennad prenester kloz ha lous an estaj diwezhañ. Darempredoù 'zo bet gant an doullbac'hidi c'hoant gante gouzout eus petra 'oa kaoz ha dreist-holl, plijet e oant ken e oant gant ar Sonerezh.

Plijet int bet ken o deus taoled luganoù evel « an trec'h gant an A.R.B. », pe « Radio-Bro »* pe « Bevet Breizh ». Moarvat n'eo ket bet gwelet Jean-Yves Meudeg hogen, sur en deus klevet kaoz eus ar meuz a zo bet e traoñ ar prizon. Ur vrav a norvezh eta, ken e oa diogell lod eus ar berzhidi dont ur wech all da Skoazellañ Yann-Erwan Meudeg ha jilbert Kabon, d'an 29 a viz gwengolo ar wech-mañ.

Komite KAD-PARIZ

* Radio-Bro 88.2 MHZ, tél. 16.1.47.61.00.75. Selaouet 'vez ar radio gant ar gerriz, an Euskariz hag ar Vretoned bet lakaet en toullbac'h. Tu 'zo kas kemenadennoù bep gwener noz etre 10e nemet kart ha 10e.

Barzhag 1837-1939

(eil levrenn)

Kinnig a ra Mouladurioù Hor Yezh eil levrenn labour Fañch Elies-Abeozen gouestlet d'ar varzhoniezh etre 1837 ha 1939 (war-bouez Skol Walarn, 1925-1944). Daoust d'an dastumadenn kaout dreist-holl dalvoudegezh istorel ez eo arabat disoñjal, avat, an ereadur a zo etre ar varzhoniezh-se, hini Gwalarn hag hini an amzer-vremañ.

Barzhag 1837-1939, un dibab skridoù hag a dalvezo, hep mar, d'ar studier hag ivez da istorour al lennegezh.

Ul levr a 160 pajenn ; ment 14,5 x 21.

Visant Fave :

War roudou or Misionerien

Embannet gand Ar Skol dre Lizer

« Un Breton sur chaque motte de la terre, un Breton sur chaque lame de la mer », a skrive Saint-Pol Roux.

Ken gwir all e vefe skrivan : « Eur misioner euz Breiz – ha memez euz Eskopti Kemper – e peb bro euz an « Trede Béd ». Nag a dadou hag a zeurezed, abaoe pell 'zo, zo eet evel-se d'ober war-dro tud ar broiou pell, o kas dezo o relijion, met gwellaennou en o buhez war eun dro.

Karget e oa bet an Aotrou 'n Eskob Visant Fave d'ober war-dro ar visionerien-ze. Eet eo da weled anezo, evel just, hag e komz dimp euz o buhez, diêz alïez-kenan, med ken entanuz. Ouspenn – ar pez a vo marteze ar peb dudiusa evid al lennerien ordinal – e oar selled Visant Fave ouz ar broiou-ze, o doareou-bevan, an oll draou-ze ken dishenvel evidomp-ni, ha ken dedennuz.

Komz euz brezoneg Visant Fave, n'eus ket ezomm. Gouzoud a ra pep hini ez eo unan euz ar re wellan a heller lenn.

(90 lur e leh 120) heb mizou kas da paea.

Da rakprena e ti Mesidou, 40 bis ru ar Republik, 29200 Brest. Embannet e vo al leor e miz even 1989.

Priz braz ar Skrivagnerien vrezoneg

Priz Per Roy 1989

Paotr Jeg : En-dro da Vantan Sant-Jeg

Embannet gant Moulladuriou Brud Nevez.

Eur « vantan », e brezoneg Goelo, a zo eur « Feunteun ». E-barz al leor-ze e vo kavet envorennou eur paotr bihan euz ar vro-ze, etre an daou vrezel. Êz da gompren, e plijo dreist da galz a dud kavoud eun nebeud furmou euz ar brezoneg-se a zo bet skivet nebeud-tre.

124 bajenn. 61 lur. Priz evid ar Hleub : 58 lur.

C'hamsin

gant Erwan Steven

C'hamsin, anv un avel a Vro-Ejipt a c'hwezh e-pad hanter-kant devezh. C'hamsin, prantad un ambren. C'hamsin, darvoud'où e-kerz ur vuhez.

Un danevell hir, ur romant berr pe neuze pennad kentañ « Buhez ar Sent » adwelet ? Iskisat skrid hep poentadur !

Freskadurezh ar rock 'n roll, lusk ar jazz, nerzh an dizurch : dres, penaos mestroniañ dizurzh ar mennozhioù hag hini ar garantez ? Penaos bezañ mestr war e blanedenn en ur bed diheverz o tec'hout dizehan ? Ma ne c'hell ket ar vuhez reiñ un urzhiadur d'an dizurzh, neuze e teu ar marv da vezañ an tec'h nemetañ, ar frankiz adkavet.

Hag-eñ n'eo ket tremen poent d'al lennegezh e brezhoneg heuliañ tonkadur ar brezhoneger kuitaet gantañ ar maezioù, merket gant urzhiadur kevredigezhel ur bed brevet, evit annezañ ar c'hêrioù ha bevañ digenvezded ar re baour ? Gwirvioud ar c'hantved.

Ul levr a 84 bajenn ; ment 12,5 x 18,5.

(Mouladuriou « hor yezh »)

« Emgann Alre »

Frañsez-Vari Klec'h

Nebeut-anavezet eo hiziv **Frañsev-Vari Klec'h** (1788-1872). Ha koulskoude un tamm kaer a vrud en doa tapet person Plouganoù en e amzer gant e droidigezhioù lipet-brav diwar nouspet barzhoneg gallek – an hini anavezetañholl o vezañ « La Pèlerine de Rumengol » gant Hippolyte Violeau. Ouzhpenn troidigezhioù, avat, a oa bet embannet, en dastumadenn *Bleuniou Breiz* (1862), dindan e anv, ur pezh hir a varzhoniezh anvet « Huñvre an Dug a Vreizh, Yann Pevare ». Ne oa, e gwirionez, an destenn-se, hag hi hir, nemet un tamm eus ur varzhoneg hiroc'h c'hoazh, manet diechu siwazh, anvet gant F.V. Klec'h « Emgann Alre » Saveteet eo bet an dornskrid gant Taldir-Jaffrennou ha lakaet eo bet gantañ, war zibenn e vuhez, e Dihelldi Penn-ar-Bed e Kemper. Ar mell barzhoneg-se, savet ampart hag aketus, a embannomp hiziv, evit plijadur ar vrezhonegerien.

(Mouladuriou « hor yezh »)

Pedenn evit Breiz

Gand Yann-Bèr Kalloc'h, tennet eus Bleun-Brug, Feiz-ha-Breiz n^{os} 239-240. Kenta hag eil trimistr 1985 Niverenn diwezhat !

Deut om oll d'ho pedi, Jezuz, war on [daoulin
Da glask en ho kalon, konfort 'vid on [anken,
Jezuz, c'hwi or hlèv, c'hwi or gwel,
Ho pet truez ouz Breiz-Izel.

Jezuz, c'homit ganeom, heboh ne d-om [netra,
Heboh, eur vro a varv' vel eur horv [hep bara,
War ho kalon ma n'o gwarnet
Da biou ez ay ar Vretoned ?

Salver karantezuz, d'an druez douget oh,
Ho pet soñj euz ar gwad or-beus skuillet ['vidoh,
O Mestr ho pet soñj ez om bet
Soudarded ho kroaz dre ar Béd.

Ho pet soñj euz or méz, euz on trubuillou [oll,
Truez, na lezit ket or Bro da vont da goll,
Ni ho péd, on tal war an douar,
Ouz or hlemmou na veet ket bouar.

Ha c'hwi, Tadou or Bro, c'hwi Sent koz oll [doujet,
P'emaom skuiz el labour, d'on harpa [darnijet,
Roit deom nerz e-kreiz on anken,
Gwarantit Breiz da virviken.

Yann-Bèr KALLOC'H

Kant bloaz dija ! e oa embannet ar Barzaz breiz. Setu eur soñ greet e pad an dispac'h e yezh gwenedeg.

Er Chouanted

Er re goh hag er merhed hag er botred vihan
Ha re pere n'int ket gouest da vonet d'an emgann
A laro en o zier, abarh mond da gousket
Ur pater hag eun ave euit er chouanted.

Er chouanted zou tud vad, hi zou gwir gristenion,
Sauet da zifenn hon bro klouz el hon beleion.
Mar skoont etal hou tour, m'hou ped digouret d'e
Doue else, me zud vad, digorai d'hoc'h eun de.

Juluen bleu-ru a lare d'e vamm goh eur mitin :
Me ya, me gant Tinteniak, pe monet a blij d'ein.
– De daou vreur dez me losket, ha te me losk eue !
Mes mar plij d'id de vonet, ra da renaï Doue.

Pa zeie er chouanted, ez a bob korn a Vreizh
A Dreger hag a Gerne hag a Wened ileih
Er re C'Hlaz digouet get-he, e maner Koetlogen
Ez a gosteou Bro C'hall, tri mil en eur vanden.

Chetu eun eur e sonein, chetu eun eur sonet
Me emgalen eur wech c'hoaz geb er c'hoh soudardet
Bec'h ar-n'hoc'h, potred a Vreih, bec'h ar-n'hoch ha gwelem !
Mar m'ann Diol enn tu ge-he, ma Doue en tu gen-emp !

Ha pa oant deit da gregein, hen darc'he el un oac'h.
Get he bop vuzul vad, get hen meit he benn bah,
He benn bah, hag he chapelet ez a Santez Anna,
Ha kemed a dosteie, a oa pilet get ha.

Ha toullet kaer oa he dok, ha toullet he jupen,
Ha loud hag e vleu troc'het gand eun bol sabren
Hag er goed a ziwere demeuz toull e goste ;
Ha n'arzoue e tarzoue e tarc'houi, hag penn e kane.

Ken n'hen gwelez ket mui tamm, hag hen gwelez endro,
Hag hen tennet a goste didan ur ween dero
E ouilein leih he galon, chouket get hon e benn,
Eun Tinteniak por a-drez war he varlen.

Ha p'achue enn emgann ar dro eun nozeoh
Chouanted a zidoste, re iuang ha re goh,
Hag a denne hon zokeu, hag a lare else :
Chetu ma goneit gen-emp, hag hon siouah marue !

(E yez Gwenedek)
Tennet euz « Barzaz Breiz »



Cadoudal (tennet eus « Breizh, visions d'histoire »).

Les Bretons, ça travaille !

« Le Monde » et la presse « régionale » bretonne ont fait état des études de la firme japonaise Canon sur la rentabilité comparée de ses usines d'Allemagne, de Bretagne (Liffré) et de Toride (au Japon). L'établissement de Liffré, au NE de Rennes, emploie 510 personnes et fabrique des imprimantes laser, des photocopieurs, des machines à écrire électroniques. Un représentant de la direction de Canon a expliqué qu'en Bretagne, Canon a trouvé « un climat plus doux », des salariés « hautement motivés », un environnement d'industries spécialisées dans l'électronique et la communication, de « bonnes facilités de transport » et un « accès facile à Paris ». Contrairement à une idée reçue, les chiffres fournis pas l'entreprise révèlent que les Bretons travaillent davantage et coûtent moins cher que les Japonais ou les Allemands. Quelques chiffres fournis par Canon :

	Japon	RFA	Bretagne
Nombre d'heures de travail/j/personne	7 h 45	7 h 30	7 h 48
Nombre de jours de travail par an	245	252	254
% d'heures d'absence	0,02	12	4,4
Dépenses salariales par personne et par heure	100	111	84

Qui prétendait que les Bretons ne sont pas compétitifs ? Qui prétendait que les salaires et les charges (compris dans le calcul) étaient trop lourds ici ? Qui prétend qu'on ne peut améliorer les conditions de travail et de rémunération à cause de la concurrence étrangère. A l'heure où une partie de l'électronique bretonne est menacée de transfert ou de liquidation, les Japonais préfèrent la Bretagne, comme Mitsubishi qui va s'installer à Etrelles, près de Vitré.

Espoir

Un troisième paquebot géant, du type « Souverain des Mers » pourrait être construit à St-Nazaire, où la confirmation de la nouvelle est attendue avec beaucoup d'espoir.

« La Liberté » pour le breton

Le quotidien lorientais *« La Liberté du Morbihan »* consacre, depuis le mois de juin, une grande page par mois, le samedi, à la culture bretonne. On y trouve des articles en français et en breton sur la langue et la culture bretonne. Lukian Kergoat, SAB, ont déjà pu s'y exprimer.

La rédaction est attentive à la diffusion du journal lors de la publication de cette page et, en cas de résultats positifs, la fréquence pourrait être accrue. *Ouest France* publie une chronique bretonne une fois par semaine environ, sur une colonne. Toute cela est bien peu, mais l'initiative de *« La Liberté »* va dans le bon sens. Le responsable de la page est Bernard Rio.

A noter que, pour une fois, *Ouest France* n'a pas supprimé sa page « Bretagne » en été, mais la réduit à 1/2 page, ce qui rend encore plus arbitraire le choix de ce qui y a été mis.

SOCIAL

Vous avez dit justice ?

Un de nos lecteurs nous a adressé un exemple assez intéressant de double langage en cette année de commémoration de la Révolution de 89 et de l'abolition supposée des injustices et des privilèges.

Au terme d'un service civil de 2 ans, comme la législation française lui en faisait obligation, notre lecteur s'est trouvé sans emploi ni rémunération. Enseignant, il lui était en effet difficile de trouver à s'employer à la date de sa libération, le 16 juin 1989. Calendrier scolaire oblige... Aussi dut-il se résoudre, comme beaucoup d'autres, à s'inscrire comme demandeur d'emploi auprès de l'ANPE et à déposer un dossier de demande d'allocations auprès des ASSEDIC. Quelle ne fut pas sa surprise quand les ASSEDIC lui firent savoir que son inscription comme demandeur d'emploi intervenant plus de 12 mois après la fin de son dernier contrat de travail (et pour cause !), sa demande d'allocations était rejetée.

Illustration supplémentaire du fait que la France compte plusieurs catégories de citoyens et que ceux qui se refusent à entrer dans le moule n'ont jamais la vie facile.

Recensement : le point

Les ministères concernés n'ont pas inclus dans le questionnaire du prochain recensement hexagonal de question sur la langue bretonne. Néanmoins, une rencontre a eu lieu entre l'INSEE-Rennes et des responsables d'associations culturelles bretonnes en vue de réaliser une enquête préliminaire sur l'attitude des Bretons vis-à-vis de la langue bretonne, par la méthode d'entretiens non directifs. Cette enquête préliminaire aurait lieu très rapidement et porterait sur la diversité des attitudes face au breton, parmi un échantillon de 40 personnes. Cette enquête préliminaire pourrait être suivie d'une enquête principale qui, évidemment, sous-tend un financement hexagonal. La démarche n'est pas dépourvue d'intérêt, même si elle ne compense pas l'officialisation qu'aurait représenté l'intégration d'une ou plusieurs questions sur le breton dans le recensement.

FR3 : la colère

Jean-Pol Guguen, directeur de FR3 Bretagne-Pays de la Loire, a exprimé au début août la colère de la station dont les efforts de production sont sabotés par les horaires tardifs et les limitations de diffusion imposés par la direction « nationale » de la chaîne.

« On ne tient pas compte des réalités régionales. J'ai l'impression que nous servons de bouche-trous », a notamment déclaré Jean-Pol Guguen.

L'UDB propose une chaîne bretonne autonome. Qu'en pense le directeur « régional » de FR3 ?

Sport

Suite aux différents points de vue sur le sport en Bretagne et en particulier la création d'équipe nationale, un lecteur du PB, Alain Quénéhervé, nous suggère pour une équipe de Bretagne de foot, la composition suivante, avec comme entraîneur par exemple, Raymond Keruzoré :

Hiard (Rennes), Rico (Paris), Bosser (Nice), Leroux (Marseille), Miton (Laval), P. Delamontagne (Rennes), Lucas (Sochaux), Le Guen (Brest), Tibeuf (St-Etienne), Stopira (Toulouse), Amisse (Nantes). Réserve : Le Magueresse, Rio, Morice, L. Delamontagne.

Sûrement pas la meilleure sélection bretonne de tous les temps, mais certainement une équipe pas ridicule du tout.

LA VIE DE L'UDB

Soldat Louis à Paimpol : *un triomphe !*

La section locale de l'UDB invitait cet été, pour son concert annuel, le groupe lorientais « Soldat Louis ». Résultat : la salle des fêtes de Paimpol s'est révélée trop petite, et une fois les 1.300 spectateurs embarqués, on a été obligé de refuser du monde...

L'ambiance était torride et ça a chaloupé fort comme en témoignent nos photos (signées *La Presse d'Armor*).

Concerts aux Arcs

(Quéven, tél. 97.05.01.07)

Michel Legrand, samedi 7 octobre (Jean-Marie Bellec en 1re partie).

Maxime Le Forestier, vendredi 27 octobre.

Michel Boujenah, samedi 18 novembre.

Grand fest-deiz, avec Tamless et Storvan (+ Ernest Ahipa), dimanche 19 novembre.



Nous reviendrons dans un mois sur le séminaire de la « Jeunesse démocratique bretonne » à Bréhat.

Jack au bain ?

Les petits veinards qui lisent régulièrement *« Le Peuple Breton »* savaient depuis un an (juillet 1988) que Jack Lang avait pour objectif de « donner à la Révolution Française ses lettres de noblesse ». Certes, la formule avait surpris... Ici et là, on y voyait le signe d'une crispation anti-PS névrotico-éthylique, ou au moins d'une allergie un peu rude aux lèche-bottes et aux spécialistes de la gonflette. Mais...

En plus du style pompier de certaines grand-messes du Bicentenaire, Jack au bain... de foule (comme l'appellent affectueusement ses amis révolutionnaires âgés du PS, à cause de son côté majorette) vient de donner lui-même une belle preuve de la solidité de la boule de cristal du *« Peuple Breton »* !

Au lendemain du 4 août, après la mort du Breton « anti-fric et anti-frime » Hubert Beuve-Méry, l'ancien directeur du journal *« Le Monde »*, Jack a trouvé le moyen de placer une tirade qui se termine par *« M. Beuve-Méry a donné à la presse française ses plus belles lettres de noblesse ». (Le Monde* du 9 août 1989), confirmant ainsi la clarté idéologique que nous lui avons prêtée !

Utiliser une formule aussi bouffie et retro, appliquée à un homme aussi austère et modeste que Beuve-Méry, l'année du Bicentenaire, ça vous laisse sans culotte !

* * *

C'est pas le tout de causer. Il faut prendre une décision : que faire de notre Jack au bain ? Le jeter avec l'eau ? Il y a des gens qui sont pour ! En effet, le « peuple français est le plus intelligent de la terre ». On le savait déjà nous autres, mais depuis cet été, les bigouden fluorescentes nous ont apporté les dernières lumières nécessaires sur la plus belle avenue du monde, comme ils disent... et sur leurs porte-jarretelles, bien entendu. Disons-le sans mauvais goude : *« Pourquoi garder un ministre de la Culture à un tel peuple ? C'est lui faire insulte ! »* Lui-même, Jackie, ressent mal cette situation. Des gendarmes (heureusement restés anonymes) l'ont arrêté cet été alors qu'il roulait à 180 km/h. Manifestement, il en avait marre ! Il fuyait. Comme Louis XVI !

« Le Peuple Breton », globalement positif, lui propose la direction et l'animation d'un club breton 1989. Celui des « petits tout du culte de l'Etre Suprême ». Fondé par les anciens de l'UDB qui ont adhéré au PS. Un club breton, ça débouche, parfois. Comme en 1789, sur le Club des Jacobins !

LAOU NEDELEG

Brest :
Centre breton d'art populaire

Initiation à la musique :

Méthodes actives (6-7 ans), flûte à bec (7-9 ans) et chorale (9-14 ans).

Pratique instrumentale (à partir de 9 ans) :

Bombarde, cornemuse, harpe celtique, flûte irlandaise, flûte traversière en bois, guitare, violon, accordéon diatonique, clarinette (treujenn gaol), percussion et batterie.

Autres cours :

Danse traditionnelle pour enfants et adultes, éducation de l'oreille et préparation à l'écriture musicale, écriture musicale (harmonie et contre point), cours d'ensemble, atelier de danses chorégraphiques.

Le centre propose également un enseignement sous forme de week-ends et de journées d'étude : accordéon diatonique, cornemuse, flûte traversière en bois, kan ha diskan, harpe celtique, clarinette (treujenn-gaol), guitare, écriture musicale.

Renseignements et inscriptions : 37 bis rue Victor Hugo, 29200 Brest, tél. 98.46.05.85.

Week-end de musique

Le cercle celtique de Rennes organise un week-end de stages de musique et danse les 7 et 8 octobre 1989 à St-Aubin d'Aubigné (près de Rennes) :

– **Accordéon,** avec P. Bardoul.

– **Sonneurs de couple,** avec P. Crépillon, L. Bigot et T. Lahaie.

– **Violon,** avec P. Leroux.

– **Cornemuse,** avec J.Y. Heurtel.

– **Danse** pour débutants et non-débutants.

Pour tous renseignements, s'adresser à : P. Ramel, tél. 99.33.96.09 ; D. Rapinel, tél. 99.59.33.42 ; P. Garreau, tél. 99.59.01.62.

Skol Gouren

Toutes les personnes intéressées par la lutte bretonne ainsi que la cornemuse peuvent écrire pour tout renseignement : M. Gwenolé Riou, 2 Placis de l'Orléanais, Villejean, 35000 Rennes.

lettre du GDM

Une information dense et d'actualité sur les réfugiés de l'Est en RFA. Des nouvelles d'Irak, des Miskitos du Nicaragua, de l'islamisme montant au Cachemire et une revue des livres nouveaux sur le problème des minorités (68 rue de Babylone, 75007 Paris).

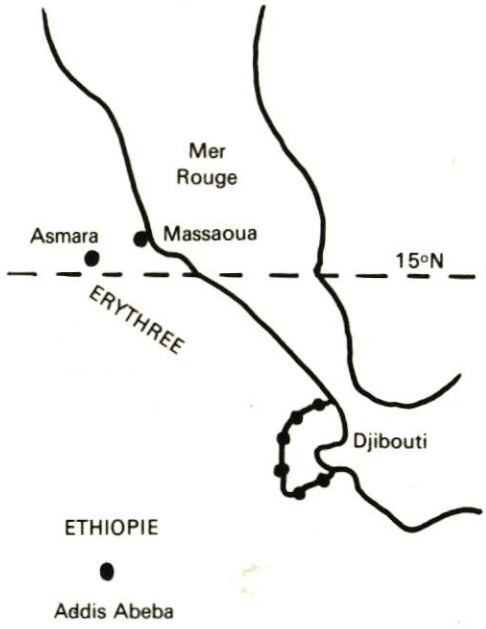
L'Erythrée : une guerre oubliée

De nombreux conflits ont été récemment résolus ou sont en voie de l'être, grâce notamment à l'action de l'ONU et au changement d'a titude de l'URSS : normalisation des relations entre la Chine et l'URSS, entre la Chine et le Viet-Nam, problème du Cambodge, accès progressif à l'indépendance de la Namibie, fin en vue de la guerre civile en Angola et au Mozambique, espoir d'une solution éventuelle du conflit entre le Maroc et la République Arabe Sahraouie Démocratique. Il est pourtant une guerre dont l'on parle très peu, celle qui est menée par les Erythréens pour la libération de leur pays contre l'Ethiopie.

Ancienne colonie italienne, l'Erythrée à la population musulmane, située le long de la Mer Rouge, est fédérée à l'Ethiopie à la population chrétienne et culturellement différente en septembre 1952, sous l'égide de l'ONU. En 1962, l'Ethiopie décide unilatéralement d'annexer l'Erythrée, ce qui va entraîner la création de mouvements de résistance qui organisent la guérilla contre l'Ethiopie, comme le Front de Libération de l'Erythrée et le Front Populaire de Libération de l'Erythrée qui est devenu la principale organisation.

La guerre commencée sous le régime impérial d'Haïlé Sélassié, continue après l'abolition de la monarchie en 1975 et l'établissement d'un régime socialiste. L'Ethiopie est aidée militairement par les pays socialistes européens, mais malgré des moyens très importants le FPLE tient en échec les troupes éthiopiennes qui ne contrôlent plus que les villes.

Cependant des éléments de changement sont récemment apparus ; ainsi l'URSS n'entend plus apporter son soutien militaire à l'Ethiopie et souhaite une solution politique au conflit. Le mécontentement contre la guerre en Erythrée est de plus en plus marqué : ainsi, en février, une centaine de mutilés de guerre, victimes d'une guerre qui a fait des milliers de morts auraient tenté de manifester publiquement, mais auraient été immédiatement embarqués par la police, pour pouvoir maintenir l'effort de guerre, les autorités éthiopiennes sont obligées de procéder au recrutement forcé de jeunes Ethiopiens et cinquante mille (sinon cent mille) soldats auraient ainsi été recrutés. Ce mécontentement est sans doute la cause de la mutinerie militaire du 16 mai dernier qui a été sévèrement réprimée, notamment parmi les militaires éthiopiens en Erythrée : deux camions chargés de cadavres auraient été vus le 19 mai à proximité de la base militaire de Kagnew près d'Asmara, la capitale de l'Erythrée.



Ce mécontentement croissant explique que les députés du Parlement éthiopien, réunis en session extraordinaire le 5 juin, aient approuvé à l'unanimité un programme en six points visant à « engager des pourparlers de paix avec toutes avec toutes les parties concernées », afin de « résoudre le problème par des voies pacifiques » (1). Cependant le président Menguistu, le 6 juin, a affirmé qu' *« aucune composante de l'Ethiopie ne peut prétendre à l'indépendance »* tout en se déclarant prêt à ouvrir le dialogue avec « tous ceux qui le désirent ». L'on voit mal comment une solution pourrait être trouvée en excluant la possibilité d'indépendance de l'Erythrée, et l'on peut se demander si la volonté de négociation est réelle. En tout cas l'armée éthiopienne n'est pas en mesure d'imposer ou de maintenir sa domination sur l'Erythrée.

L'on comprend mal aussi, sachant la façon dont l'Erythrée a été annexée par l'Ethiopie, que le gouvernement français considère l'Erythrée commme partie intégrante du territoire éthiopien.

(1) « Le Monde » du 8-6-1989.

Dernière minute **: Des pourparlers doivent s'engager incessamment en Virginie (Etats-Unis) entre les deux camps. Enfin ?**

La déportation des Kurdes en Irak

De passage à Paris à la fin du mai, M. Massoud Barzani, chef du Parti Démocratique du Kurdistan, a lancé un appel à l'opinion publique internationale pour qu'elle fasse échec à la déportation des Kurdes du nord de l'Irak. Rappelons que les autorités irakiennes ont ordonné en avril dernier aux habitants de Kala-Diza et de Ranya de quitter leurs habitations avant le 23 avril et ont ensuite en mai suspendu les mesures destinées à l'évacuation de deux cents cinquante mille Kurdes vers le sud du pays, dans des régions du sud du pays.

Les autorités irakiennes ont d'abord démenti de vouloir déporter la population kurde. Cependant selon M. Jabal Talabani, porte-parole de l'Union Patriotique du Kurdistan, l'armée irakienne a investi le 31 mai l'agglomération de Kala-Diza et ordonné à la population kurde de faire ses bagages.

Selon M. Barzani, depuis dix ans, quatre mille villages ont déjà été détruits au Kurdistan irakien et environ un million de Kurdes ont déjà été déplacés vers les grandes villes du Kurdistan et vers des hameaux stratégiques construits dans le centre et le sud du pays ; le plan de déportation actuel concerne un peu moins des derniers cinq cents villages traditionnels kurdes.

Les déportations semblent effectivement continuer et, en juin, le gouvernement britannique a exprimé sa préoccupation devant le projet de déportation de trois cent mille Kurdes et a invité le gouvernement irakien à permettre aux diplomates et aux journalistes de se rendre dans le nord de l'Irak pour vérifier les accusations des dirigeants kurdes.

A la fin de juin, le gouvernement irakien a reconnu vouloir évacuer les Kurdes des régions frontalières en créant un no man's land de 30 km de large à la frontière turque et iranienne, cela pour soulager les habitants des zones frontalières des souffrances qu'ils ont supportées pendant la guerre avec l'Iran. Etrange justification, alors que le cessez-le-feu entre l'Irak et l'iran n'a pas été rompu et qu'il n'y a pas de conflit entre l'Irak et la Turquie.

Devant la politique du gouvernement irakien, l'on comprend mal l'attitude du gouvernement

français. Bien sûr, il n'est pas question de désapprouver l'accueil par la France de trois cents réfugiés kurdes irakiens. Mais un tel geste humanitaire, qui risque cependant de couper les réfugiés de leurs racines, ne doit pas être un alibi pour ne pas condamner résolument la politique irakienne de déportation et pour ne pas déjà demander l'envoi d'observateurs au Kurdistan. Déjà le gouvernement français n'a pas fait preuve d'une très grande énergie lors de l'utilisation d'armes chimiques contre les Kurdes par l'armée irakienne (bonne cliente d'avions français). Il faut que ce gouvernement, si prompt à dénoncer le déplacement des populations villageoises roumaines et qui se veut le défenseur des Droits de l'Homme, mette ses actes en conformité avec ces paroles.

UDB-UPC : « Pour une autre Europe »



L'UDB était à la tribune, tout comme les Verts (Waechter), les Sardes, les Basques et Max Siméoni, face à la bouteille d'eau.

Aussi nous attacherons-nous à Strasbourg et Bruxelles à construire cette autre Europe dont nos actuels gouvernants ne veulent pas, car elle porterait atteinte à leurs privilèges, l'Europe des peuples libres et solidaires.

Les 22 et 23 juillet, l'UDB était en Corse à l'invitation de l'Union du Peuple Corse qui tenait son congrès près de Bastia. Aux côtés du Flamand Van de Meulebroucke, du Basque Canovas, du Sarde Melis, de l'Occitan Allirol, du Catalan Pol, du Valdotain Stevenin et d'autres délégations bretonnes, Gwen le Gwesnou et C. Guyonvarc'h sont venus saluer la nouvelle étape franchie par le peuple corse dans son combat d'émancipation avec l'élection de Max Simeoni au Parlement Européen.

Au lendemain de ce résultat, le nouvel élu sut en souligner la portée, mais aussi les limites. Un nouvel outil nous est donné, mais loin de nous conduire au relâchement, il doit au contraire renforcer la détermination des nationalistes de progrès dans le combat de chaque jour sur le terrain : *« Nous avons un moyen de plus. Il faudra le mettre au service de la cause du peuple corse et de tous les peuples minorisés de l'Hexagone. Il faudra l'associer au combat de tous les peuples européens qui sont dans la même situation que nous. C'est un moyen de plus, mais un moyen limité, ce n'est pas la panacée. Rien ne remplacera notre lutte du terrain parce que chacun d'entre nous se trouve logé à la même enseigne, c'est que la survie d'un peuple ne peut pas se faire par procuration (...). La procuration en matière de survie, de construction de son peuple n'existe pas. Quand ceci est bien admis une fois pour toutes, il reste à ce moment-là à trouver d'autres forces politiques, de même nature de préférence, ou convergentes ou d'épaulement. Une autre chose est évidente : un peuple isolé qui ne saurait pas dialoguer avec d'autres et trouver les convergences et les fraternités nécessaires est aussi un peuple acculé à la défensive, un peuple presque perdu, broyé dans les énormes enjeux des Etats et d'une construction européenne du fric, des multinationales et des intérêts des Etats coloniaux ».*

Association « Bretagne-Polynésie »

Répondant à la demande de Bretons et Polynésiens résidents de Tahiti, de tisser des liens entre la Bretagne et la Polynésie, une quinzaine de personnes se sont retrouvées le jeudi 25 mai dernier à la cité Allende, afin d'esquisser une première réponse.

Il y avait là d'anciens résidents des Iles sous le Vent, des représentants d'associations populaires d'éducation et de culture du pays de Lorient, un représentant du milieu économique et des personnes intéressées par les échanges possibles entre ces deux régions de la planète.

D'emblée, les participants à cette première réunion ont mis l'accent sur les différences de mentalités, de part et d'autre les contextes sociaux, économiques et culturels étant bien spécifiques. Développer une telle association veut dire regrouper à Lorient comme à Papeete, en Bretagne comme en Polynésie, des ressortissants des deux communautés.

C'est donc sur cette base que cette association entend construire son action.

Les centres d'intérêt ne manquent pas. Ils ont été rapidement évoqués, que ce soit dans les domaines sportif (notamment le football si populaire ici comme là-bas), éducatif (échanges scolaires), social (accueil des Polynésiens en Bretagne), culturels et récréatifs (participation à des fêtes), économiques (pêche), touristique....

Pour tout contact, s'adresser à « Bretagne-Polynésie » S/C Olac, cité Allende, 56100 Lorient, tél. 97.83.47.47 ou 97.65.23.62.

Julien Gracq *(fin)*

turaliser » contre son gré, si l'on s'en rapporte à l'analyse que nous a proposée Pascal Rannou d'« Aveliou », du poète Paul Quéré, où il est question des « Celte clochard du verbe » que seraient Gracq, Tanguy, Kérouac, Elléouët, Lowry, rapprochement pour le moins surprenant s'agissant de l'ancien élève de Normale sup...

(2) *Auxquels il est vrai que l'on peut raisonnablement ajouter Alfred Jarry et, si l'on est sans prévention à l'égard des Bretons de la « Diaspora », André Breton et celui que l'on pourrait appeler un peu crûment, pour reprendre le mot de Cendrars à l'adresse de Malaparte, le « dégueulasse et génial » Louis-Ferdinand Céline, qui remplacerait d'ailleurs avantageusement, en tant que « Celte clochard du verbe », le très digne professeur Gracq.*

2) Ghjurnate Internaziunale à Corti



Une partie des orateurs des journées de Corti.

Les Journées Internationales ont eu lieu les 4, 5 et 6 août à Corti, organisées par A Cuncolta Naziunalista et la coalition Unita Naziunalista qui vient de s'élargir par la création récente de nouvelles organisations sociales, l'Associu Corsu di a Salute (Association Corse des Médecins) et l'Unione Naziunale di l'Avucati Corsi (Union Nationale des Avocats Corses créée en juin dernier).

De nombreuses organisations étaient présentes à ces Journées : organisations des peuples européens (Union Valdotaine, la Crida de Catalogne, le Sinn Fein, Herri Batasuna), un député écologiste suisse (le premier député écologiste élu dans le monde en 1979) était également présent, organisations des DOM-TOM (Conseil National des Comités Populaires de Martinique, Union Populaire pour la Libération de la Guadeloupe, FLNKS), organisations des peuples de l'« Hexagone » (Parti Occitan, Emgann et UDB), organisations françaises (Nouvelle Gauche, LCR, Comité de Soutien à la Lutte du Peuple Corse). Ces journées ont ainsi été l'occasion pour l'UDB d'établir ou de renouer des contacts avec plusieurs des organisations invitées. Parmi les personnalités présentes il y avait aussi Max Simeoni, député européen, élu sur la liste des Verts, mais aussi candidat de la coalition « Avvene Corsu », comme de nombreux peuples de France.

Les Journées ont commencé par une soirée musicale le vendredi 4, avec la participation de musiciens venus de différents pays, avec l'association de différents types de musique sous la coordination de Patrizia Poli : groupes de jazz, chanteurs et musiciens réunionnais, musiciens venus de Jamaïque, de Tunisie, d'Algérie, du Togo, du Zaïre, des USA.

Le samedi 5 au matin a eu lieu une conférence de presse internationale où chaque organisation invitée a expliqué le sens de sa présence à Corti et les principaux aspects et buts de sa lutte. Il a beaucoup été question d'union, de solidarité, de négociation politique, de lutte contre le colonialisme, contre le libéralisme économique triomphant dans l'Europe de l'Acte Unique, pour la sauvegarde des cultures menacées. Le représentant de l'UDB est intervenu en mettant l'accent sur le caractère exemplaire de la lutte menée en Corse, par la réalisation d'une politique d' « Unione » entre l'UPC et la Cuncolta et par la création de nombreuses organisations qui donnent aux nationalistes corses une base sociale très large. Cette conférence de presse s'est terminée par une intervention de Max Simeoni qui a déclaré : *« On a besoin des idées progressistes et d'une politique d'union qui, malgré les contradictions internes que nous connaissons, devront être surmontées par notre peuple »*. Pour le député européen, *« L'Europe se fait et il faut y participer afin d'infléchir la politique vers une Europe des Peuples »*.

De l'Europe il en a également été question l'après-midi lors du débat sur le rejet de l'Acte Unique Européen, débat qui a eu lieu devant plusieurs centaines de personnes, sous la direction de Yves Stella, directeur du journal *« U Ribombu »*, qui a mis l'accent sur la catastrophe que constituera l'échéance de 1992 pour la Corse, privée de statut spécial, qui sera obligée de « vendre son soleil à l'Europe », du représentant de Herri Batasuna qui a mis l'accent sur l'intégration accrue d'Euskadi aux circuits capitalistes espagnols et européens, d'un représentant de l'UPLG qui a insisté sur le fait qu'« en Europe aux Amériques », l'économie « sous perfusion » de Guadeloupe va être privée de toutes les mesures de protection qui maintiennent encore en activité une « économie superficielle, aux structures vieillottes ». Les trois exemples évoqués ici ne sont d'ailleurs pas sans rappeler la situation actuelle de l'économie bretonne et son avenir après 1992. L'accent a été mis sur le fait d'être souverain sur son propre sol, sur le caractère illusoire des aides européennes qui servent trop souvent à développer le tourisme (Fonds Structurels doublés dans les DOM, Programmes Intégrés Méditerranéens dans le cas de la Corse où des crédits européens sont affectés à l'éclairage des tours génoises !) en l'absence de véritables politiques de développement. Les multiples dangers de l'Acte Unique dans le domaine économique et social ont été nettement dénoncés.

Le dimanche 6 a eu lieu un débat sur les « Droits de l'Homme et la résistance à l'oppression avec notamment l'intervention du représentant du CNCP de Martinique et de la déléguée du Sinn Fein qui a dénoncé la répression britannique en Irlande du Nord. Ce débat s'est terminé par la dénonciation de situations où « les droits d'expression sont bafoués, mais aussi les droits économiques et culturels étouffés ».

Mais le moment annoncé et attendu de ces Journées était la déclaration (sous forme d'enregistrement) du FLNC, devant de nombreux journalistes et un chapiteau comble avec plus de 2.000 personnes (pour une population totale d'environ 220.000 habitants). Le FLNC, qui a suspendu ses activités militaires depuis mai 1988, a dénoncé la tactique de la « poudre aux yeux » et du « coup par coup », ainsi que l'absence de politique de l'Etat français et a appelé à une véritable solution politique. Il s'est élevé contre la spéculation sur le patrimoine national corse qui a bénéficié « aux multinationales de l'immobilier touristique » avec la complicité des élus du clan de nombreux Corses, des édiles locaux et de « l'administration coloniale française » et s'est déclaré décidé « à intervenir de façon implacable pour mettre un terme à la baléarisation de notre île ».

Après cette déclaration, s'est déroulé meeting d'A Cuncolta Naziunalista, avec l'intervention du responsable de la commission internationale dénonçant notamment les dangers de l'Acte Unique pour la Corse, et l'intervention en Corse du secrétaire général sur les problèmes que continue à connaître la Corse.

Après les débats il y avait des soirées musicales suivie par un public très nombreux, notamment celle du dimanche soir avec la participation du Teatru Mascone (avec un acteur unique qui n'est pas sans rappeler le travail de Kergrist), de The Fabulous Troobadors d'Occitanie et du groupe I. Muvrini.

Ces journées de 1989 ont eu une très large audience qui semble confirmer l'enracinement de la Cuncolta Naziunalista dans la population corse.

Y.J.



« L'auront-ils assez fêté, le Bicentenaire de leur Révolution ! En fait, le bicentenaire de l'accession de la bourgeoisie au pouvoir.

Deux siècles durant lesquels cette même bourgeoisie et ses représentants successifs n'auront eu de cesse pourtant, de faire oublier leur péché originel en vidant l'héritage révolutionnaire de tout son contenu potentiellement subversif ». Voilà ce qu'écrit très justement la revue *« A contre-courant syndical et politique ».*

Prenant le contrepied des laudateurs zélés de la Révolution qui oublient l'essentiel, à savoir les luttes des classes qui se déroulèrent pendant cette période, Loeiz Ar Beg conjugue avec succès lutte pour les libertés bretonnes et luttes sociales.

Pour ma part, je maintiens, depuis un certain nombre d'années, que quiconque nie les luttes de classes en Bretagne, collabore avec la bourgeoisie bretonne et tombe dans le chauvinisme breton. A l'inverse, quiconque nie, minimise les spécificités nationales bretonnes, les luttes pour les libertés de la Bretagne, collabore avec la bourgeoisie française et tombe dans le chauvinisme français. Aussi c'est avec plaisir que j'ai vu l'essai historique de Loeiz illustrer cette thèse en rapportant maints faits historiques peu connus ou mal compris. Il nous développe les actes de Le Chapelier, dont le nom reste attaché à la répression du monde ouvrier, mais aussi à la trahison des intérêts de la Bretagne par la bourgeoisie bretonne.

Le refus de conjuguer ces deux types de luttes amène les syndicats hexagonaux à se faire les agents dociles du pouvoir bourgeois en Bretagne. D'où l'importance d'un syndicat des travailleurs bretons. C'est dire l'actualité, la réalité de la thèse de l'auteur : lier luttes nationales et luttes sociales.

On peut dire que ce travail fait partie des luttes du peuple breton pour se réapproprier **son histoire** et d'écarter les lectures régionalistes de l'histoire bretonne (« la petite patrie »). L'un des plus illustres défenseurs de « la petite patrie » ne fut-il pas le pétainiste breton De Guébriant, dont on connaît les positions antisociales corporatistes (*PB*-Mai 89). Avec Loeiz ar Beg, on est loin de ces égarements...

H.P.

Une proposition des « Amis de Calligrammes »

Nous vous proposons, par exemple, d'ouvrir un crédit de 500 F aux Éditions Calligrammes, ce qui vous permettra d'acheter dès à présent – et pendant une période d'un an – les livres figurant à leur catalogue (cf : ci-joint).

Parlez-en aussi à vos amis ou communiquez-nous leur adresse.

La survie de Calligrammes dépend de nous tous !

Au nom des « Amis de Calligrammes » :

Jacques Le Goff et Alain Le Grand-Vélin.

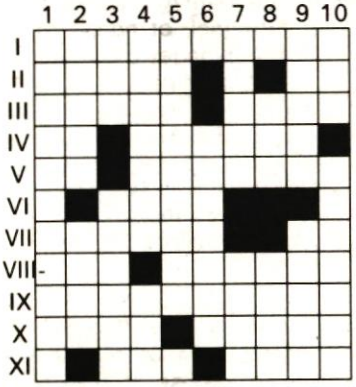
BON D'ACHAT
(à recopier et à retourner : Calligrammes, rue Freron, 29000 Quimper)
Nom :
Prénom :
Adresse :
Je verse la somme de :
– Je désire les livres suivants :
– Je préciserai mon choix par la suite.
(Barrer la mention inutile et au besoin joindre la liste).

Réédition : contes du soleil et de la brume

d'A. Le Braz
et un La Villemarqué

La petite maison d'édition parisienne « Terre de Brume » (18 rue Violet) inaugure sa « bibliothèque celte » par une réédition de l'ouvrage méconnu, et difficile à trouver, d'Anatole Le Braz, où il puise dans une tradition orale d'une grande richesse. 1 ouvrage 13 × 20, papier bouffant, 208 pages, 109 F. 2 ouvrages rares de Hersart de la Villemarqué sont en instance de publication. « Myrdhin ou l'enchanteur Merlin » vient de paraître (292 p., 119 F). Il reprend le texte édité par Didier en 1862. A partir de ses collectes, Hersart présente Merlin comme héros mythologique, légendaire, romanesque et essaie d'ébaucher ce qu'a pu être le personnage réel. Puis il nous présente les différentes prophéties de Merlin (Cambrie, Cornouailles, Écosse, Bretagne armoricaine). On y retrouvera les qualités poétiques du narrateur, la substance de ses collectes et compilations avec une méthode qui fut celle de son temps.

Mots Croisés – Bretagne-Celtie



Problème n° 15

(quelques mots sont en breton)

HORIZONTALEMENT

I. Privée de l'adjectif, évoque autant le Berry que le Pays Nantais. – II. Près du confluent de l'Isac et de la Vilaine ; Une des marques du pluriel. – III. Lettres de Collorec ; A Nantes, pour François II. – IV. En limite de Collinée ; Ancien no man's land breton. – V. Critique, romancier, poète, né à Morlaix en 1806 (initiales) ; Le voyage de St Brendan, par exemple. – VI. Contribution des ouvrières à la fabrication du chouchen. – VII. Dans le désordre : types de reliefs inconnus dans les Monts d'Arrée ; En limite du Pertuis Breton. – VIII. Divinité représentant la nature pour les 1 du 4 vertical ; A sa plage en Loire-Atlantique. – IX. Affrètement. – X. Abrita les moines de St-Philbert ; Patrie des 1 du 4 vertical. – XI. Ne rebute pas certaines lavandières ; Lettres de La Chabossière.

VERTICALEMENT

1. Inspire souvent de folles pensées. – 2. Jean-Marie Le Brix et Joseph Le Bris leur doivent leur célébrité ; De bas en haut : moisson. – 3. Sa fleur est très appréciée ; Entre Bélon et Laïta. – 4. Certains de leurs ancêtres ont peut-être ravagé Nantes au 9e siècle ; A la naissance de l'Isole. – 5. Une calamité pour nos agriculteurs. – 6. Génies de l'air dans la mythologie celtique du Moyen-Age. – 7. Dans l'œuvre de Victor Massé ; Phonétiquement : cordage. – 8. Parfois un peu éteints sur les retables de nos églises ; Danse des pays celtes. – 9. Résulte souvent d'options différentes pour Tabarly, Kersauson, etc... ; Danses de Haute-Bretagne. – 10. Unité de temps ; Nos rivages le sont abondamment.

Solution du n° 14

Horizontalement :
I. Ostréicole. – II. V.O. ; Irradié. – III. Automobile (De Dion). – IV. Tru (Trugarez) ; Italie. – V. Ecrit ; Ro. – VI. Senne ; Enez. – VII. ISSET (Tisse) ; Q.L. (Le Quintrec). – VIII. Lieu ; Ossu. – IX. Perros ; Oie. – X. Gît ; N.D. (Noël Devaulx). – XI. Ebrel ; Méen.

Verticalement :
1. Ovates ; L.P. (Le Palais). – 2. Source ; IERB (Brei). – 3. Turnier. – 4. Rio ; Insurgé. – 5. Ermites ; Oïl. – 6. Irot ; Eost. – 7. Cabarets. – 8. Odilon ; Sône. – 9. Lili ; Equidé. – 10. EEEEMZL.

A propos de Julien Gracq, de Nantes et de la Bretagne

La récente publication des œuvres de Julien Gracq dans la prestigieuse bibliothèque de la Pléiade a suscité de nombreux commentaires – d'autant plus élogieux qu'un tel honneur est rarement accordé à un écrivain de son vivant – et a donné aux chroniqueurs littéraires l'occasion de replacer sous les feux de l'actualité des ouvrages qui, malgré leurs évidentes qualités, ont rarement atteint le très grand public.

Ainsi Michèle Gazier, dans *Télérama*, après avoir rappelé les années passées à Nantes entre les quatre murs d'un internat – années dont le moins que l'on puisse dire est qu'elles ne représentent pas pour l'écrivain angevin une période très exaltante – ajoutait : « C'est pourtant à l'évocation de ces années nantaises que Julien Gracq doit l'un de ses plus beaux récits : *« La forme d'une ville »*.

Or, bien que l'on n'ait pu que se féliciter de voir la métropole bretonne nourrir l'inspiration d'un écrivain de premier rang et bien que la vision qu'il en donne enrichisse incontestablement notre connaissance de la grande cité, il reste que certains passages de l'ouvrage appellent quelques réserves si l'on se place d'un point de vue strictement breton.

Lorsqu'on lit par exemple, page 193, que la ville n'est « ni réellement bretonne ni vraiment vendéenne... », on est frappé par l'illogisme de ce qui est perçu comme une sorte de tiraillement, d'hésitation entre deux appartenances qui, en réalité, ne se situent pas sur un même plan : d'un côté, pas d'ancienne province, de pays jadis autonome dont on aurait conservé le nom et auquel Nantes aurait pu un moment appartenir mais, occupant l'emplacement de ce qui constituerait le Bas Poitou, un département de Vendée avec lequel le chef-lieu de la Loire-Atlantique ne peut évidemment entretenir que des relations de voisinage, de l'autre un pays authentique et toujours vivant, correspondant à la « vieille province » évoquée plus loin et dont nul n'ignore que Nantes fut l'une des capitales officielles.

Pas de tiraillement non plus si l'on choisit arbitrairement de se référer à ce que certains ont appelé la « Vendée militaire » à propos du soulèvement de 93 : celui-ci concernant une zone à cheval sur plusieurs provinces, on pouvait donc sans contradiction être à la fois « Vendéen » et Angevin, « Vendéen » et breton, etc.

Illogisme également lorsque Gracq nous dit, page 189, des campagnes « ... qui s'étendent de Nantes à Redon, de Nantes à Blain, de Nantes à Châteaubriant et à Segré : de ce côté, c'est comme un impénétrable matelassage, un border isolant, qui sépare Nantes non seulement de la vraie Bretagne, mais même du pays gallo morbihannais, et qui rend si incommode, si inconfortable, son rattachement si souvent revendiqué à la vieille province cette... »

Nul besoin, en effet, à l'époque moderne, de revendiquer un rattachement entré dans les faits depuis le milieu du 9e siècle.

La seule revendication sérieuse exprimée de nos jours consistant à réclamer une réintégration de caractère institutionnel, et ne visant qu'à réparer les dommages causés par une partition récente et parfaitement arbitraire, le « border » invoqué par Gracq ne saurait évidemment lui être opposé puisqu'il n'a pas empêché de placer précisément Nantes, Blain, Châteaubriant et les faubourgs de Redon dans la même « région » des Pays de Loire.

En outre, ayant écrit, page 178, « ...je n'ai jamais pu songer à Nantes sans lui réincorporer ce qui a toujours figuré dans mon esprit son annexe : cette frange maritime de plages qu'elle réoccupe en force dès l'été venu... ce front de mer de la ville, qui s'allonge du Croisic à la Bernerie... », l'écrivain ne semble pas avoir soupçonné la contradiction que cela introduit dans son propos : cet impénétrable matelassage qui séparerait Nantes d'une « vraie » Bretagne dont, en raison des noms cités et du fait qu'il n'y intègre pas le Morbihan gallo, on pourrait d'ailleurs croire qu'il la localise quelque part au nord de la ville, ce fameux « border » isolant n'existe donc pas entre Nantes et la Presqu'île guérandaise, dont l'identité bretonne ne fait pourtant de doute pour personne et par l'intermédiaire de laquelle on accède tout naturellement au Pays vannetais.

Mais curieusement, c'est Gracq lui-même qui, sans s'en douter, recevant en avril dernier le journaliste Jean-Louis Ezine dans son fief angevin de Saint-Florent-le-Vieil, remettait quelque peu les choses en place en précisant à l'envoyé du Nouvel Observateur – lequel notait que par le sol et par l'histoire, Saint-Florent est une frontière que l'écrivain ne se lasse pas de traverser – : « Dans ma jeunesse, on ne disait pas : traverser la Loire, on disait : aller en Bretagne ».

Or face à Saint-Florent, sur la rive nord du fleuve, on ne trouve évidemment ni Blain, ni Châteaubriant et encore moins Redon, mais Varades, située à 50 km en amont de Nantes et à moins de 8 km au-delà de laquelle la Loire-Atlantique cède la place au Maine-et-Loire.

Voilà finalement de quoi calmer les quelques « démangeaisons » causées par les passages incriminés, surtout si l'on ajoute, pour être tout à fait objectif, qu'il n'était pas dans les intentions de l'écrivain de s'immiscer dans un débat sur l'unité de la Bretagne qui ne le concerne en rien (1) et qu'il s'est contenté de livrer, sur le sujet, des impressions personnelles dont on ne peut pas exclure qu'elles aient été inconsciemment « colorées » par l'idéologie ambiante, mais ne songeait certainement pas à militer pour la cause des Pays de Loire, dont il juge par ailleurs la création artificielle.

Au demeurant, il est clair que les quelques réserves émises ci-dessus ne font pas pour autant regretter l'hommage rendu à un écrivain de race qui aime assurément notre pays, et toute personne n'a été surpris de le voir accueillir la nouvelle avec une dignité devenue proverbiale.

Mais ses responsables semblant actuellement s'attacher à enrichir la Pléiade en auteurs du 20e siècle, on profitera de l'occasion pour souhaiter que la NRF y admette prochainement un écrivain breton dont elle a édité la majeure partie de l'œuvre, et dont l'entrée dans la collection aurait l'avantage d'étoffer quelque peu le mince trio constitué par Châteaubriand, Corbière et Villiers de l'Isle-Adam (2), je veux parler de Louis Guilloux, qui s'exprimait dans un registre très différent de celui de Julien Gracq mais dont l'œuvre ne mérite pas moins de considération : il suffit simplement, pour s'en convaincre, de comparer l'importance du *Sang Noir* ou du *Jeu de Patience* avec celle du *Rivage des Syrtes*.

Mikaël ERWAN

(1) *Bien qu'il semble que certains de nos compatriotes soient tentés de le « na-*

(suite page 18)

La chambre d'agricultre du Finistère : depuis 1950 un bastion du conservatisme

A la session de novembre 1950, De Guébriant, président de la Chambre d'Agriculture, reçoit deux lettres de Lambert, député communiste du Finistère, l'informant que le PCF demande notamment la fixation de salaire minimum garanti pour les autres ouvriers agricoles au même taux que pour les travailleurs des autres professions. Il faudra attendre les événements de mai 1968, pour que le SMAG (SMIG en agriculture) soit supprimé.

L'année suivante voit la gestion de la protection sociale par les exploitants discutée. Calvez, de Plobannalec, dans une lettre à De Guébriant (6-4-1951 AD Quimper 7 M 18) demande de mettre la question de la retraite de vieux exploitants à l'ordre du jour. Lisons cette lettre : « La thèse défendue par Daniel de Plomeur, qui avait amorcé la question, était celle-ci : tant que les assurances sociales resteront facultatives pour les exploitants agricoles, il n'y aura que les préposés malades à y adhérer et de fait cela ne peut pas marcher. Pour que cela tourne il faudrait que l'inscription aux assurances sociales soit rendue obligatoire pour tout exploitant. On n'a pas demandé leur avis aux salariés agricoles pour leur imposer les assurances sociales obligatoires. Hors, il s'en trouve bien maintenant. Je n'ai pas entendu un salarié s'en plaindre ». Après avoir tant fait pour empêcher la mise en place de la protection sociale en faveur des salaires, voilà maintenant qu'ils réclament la parité ! Pour l'anecdote, signalons que ce Daniel est le père du curé de Kernevel, personnalité élu sur la liste FGA-CFDT à la Chambre d'Agriculture du Finistère. Qu'il est difficile à ce syndicat de rompre avec ses origines confessionnelles !

Malgré le refus opposé par De Guébriant à cette lettre, la question reviendra à la session de décembre. La MSA dans une lettre au président de la Chambre, concernant l'assurance vieillesse, écrit : « Votre conseil a répondu à l'unanimité que cela semblait désormais inéluctable. Il fallait ensuite choisir entre trois solutions, le conseil d'administration s'est prononcé pour la solution la moins onéreuse, c'est-à-dire le projet Viatte ». Refusant donc de cotiser pour avoir une couverture sociale, les exploitants demanderont que joue la solidarité de la société envers eux ; ceci se concrétisera plus tard par la création du BAPSA (Budget annexe des prestations sociales agricoles).

Mais, en 1958, comment verront-ils la « solidarité » avec les salariés pour l'assurance chirurgie ?

« Convient-il, comme certains projets le prévoient, de fusionner le régime salarié avec le régime exploitant, ce qui conduirait à mettre à la charge de la profession le déficit actuel des assurances sociales des salariés ». Sans commentaire... En 1967, la création de la caisse de compensation aura pour but de mettre artificiellement le régime général en déficit pour renflouer les régimes spéciaux.

Deux ans auparavant, dans un document sur l'évaluation des charges sociales pesant sur les exploitants, affirme : « Pour remédier à la solution, il est nécessaire de maintenir le recours à la collectivité. La Chambre d'Agriculture du Finistère préconise que soit appliquée « la surcompensation inter-régime ».

1959 voit l'élection de Jean Le Bourhis, ancien meneur des grèves d'Elliant, juste après la Libération, ainsi que celle d'Alexis Gourvennec.

Dans sa session d'automne de 1961, la Chambre d'Agriculture, à l'initiative de Jean Bourhis, **invite** les organisations syndicales (patrons et salariés) à établir dans l'immédiat une convention minimum concernant la durée du travail (horaires, congés) et sa réglementation.

Auparavant des sessions de printemps, la Chambre d'Agriculture avait fait une enquête sur la protection sociale en agriculture. Lors de la discussion, on pourra entendre M. Mevellec demander la suppression de la franchise : « Combien d'agriculteurs hésiteront à consulter le docteur pour une maladie d'apparence bénigne et feront ensuite les frais de leur imprévoyence ! Alors qu'au contraire il faudrait inciter les gens à prendre toutes les précautions voulues ». Voilà exactement le contraire de ce qu'elle disait en 1927, concernant la répartition des accidents du travail des salariés agricoles.

Signalons aussi que cette même année, dans une délibération adoptée à l'unanimité, elle demande au gouvernement de déposer rapidement une loi-programme pour la Bretagne (« Demande au gouvernement de ne plus se contenter de mesures fragmentaires qui s'avèrent insuffisantes pour résoudre le problème breton »).

Les années 60 sont des années très importantes pour la modernisation de l'agriculture finistérienne. Sous l'impulsion de Miossec est créé le Centre d'économie rural. En 1965, suite à une enquête économique, Diot (inspecteur des lois sociales en agriculture) constate « qu'en deux ans, le nombre des salariés agricoles a diminué de 15 %, c'est une question de salaires. Il est normal que les gens choisissent un autre métier dans de telles conditions.

Jeannes répond que la profession d'ouvrier agriole est dépréciée et il faudrait la revaloriser.

Quels moyens propose Charles Miossec ? Une étude sur l'évolution des ouvriers agricoles ! On ne pouvait faire moins.

Ces années-là sont aussi marquées par l'opposition de la jeune génération qui monte et les vieux notables paysans. Les jeunes agriculteurs s'aperçoivent que pour s'installer, ils ont besoin d'un apport personnel. Leur apport personnel est constitué pour une grande part par.... leur salaire différé. Aussi, ils demandent « une revalorisation des chiffres de salaire retenus chaque année par arrêté ministériel ».

Comme le nombre des salariés agricoles baisse rapidement, pour pallier à cette carence, les exploitants découvrent ou re-découvrent l'entraide. L'entraide est surtout pratiquée pour les travaux importants et ou dangereux ; c'est à cette occasion que se produisent les accidents du travail. Autrefois, en se basant sur l'article 1382 du Code civil, c'était à la victime, donc au salarié d'apporter la preuve de la faute ; ce qui s'avérait souvent impossible. Une loi de 1898 viendra remédier à ceci en fondant la responsabilité sur la notion de risque. Les exploitants agricoles se sont longuement battus pour conserver l'ancien système qui leur permettait de ne pas dédommager ou faiblement, leurs salariés. Or, voici, que dans le contrat d'entraide, ils peuvent se trouver dans le rôle de victime. Maintenant, ils dénoncent cette aberration.

1965 est l'année de création de l'ASAVPA (Association des salariés de l'agriculture pour la vulgarisation du progrès agricole). L'année suivante, Baraer, un des fondateurs de cette association, donne lecture à la Chambre d'une enquête sur la situation du salariat agricole. Puis, il demande à la Chambre de mettre à la disposition de l'association un animateur.

Réponse du président de la Chambre d'Agriculture : « Nous pourrions peut-être détacher un conseiller, mais je ne pense pas qu'une mise à disposition à temps plein soit actuellement envisageable. Aujourd'hui, nous ne pouvons envisager le recrutement d'un conseiller supplémentaire ».

En 1968, M. Diot, dans son rapport annuel sur l'évolution de la main-d'œuvre agricole constate que « la proportion des célibataires dans cette profession dépasse maintenant les 2/3 dans le Finistère ».

Pour remédier à cela, Priser estime « qu'il y a lieu de renforcer le service embellissement des fermes de la Chambre d'Agriculture, car pour les jeunes filles et les femmes, une ferme bien aménagée est déjà un confort ». En 1851 déjà, l'Association Bretonne constatait que les logements insalubres étaient cause d'exode rural et proposait un allégement de l'impôt foncier. Cozien se plaint de la sous-évaluation des prix agricoles qui ne permettent pas de payer correctement les ouvriers agricoles. Toujours le même refrain qui lie revalorisation des salaires et revalorisation des produits agricoles. Mais où passent donc les gains de productivité ? A cette session qui se tient le 8 juin, les événements sont présents dans tous les esprits : « Maintenant le SMIG a sauté de 33 %, je pense que si les gens sont logiques, les prix de nos produits agricoles augmenteront aussi de 33 %. Cela fera du bruit au-delà de Landerneau... », affirme le président de la Chambre d'Agriculture. S'il parle du SMIG, il se garde bien de parler du SMAG qui est près de moitié inférieur au SMIG...

A la session d'automne, Baraer, salarié agricole, intervient sur l'emploi des salariés agricoles ; il insiste sur l'hétérogénéité des conditions. Les exploitants sont à la recherche de main-d'œuvre qualifiée. Mais certains comme Priser en restent à l'ancienne conception, selon laquelle il n'est besoin de nulle qualification : « Je ne crois pas que le métier d'ouvrier agricole s'apprenne. Où trouvera-t-on des ouvriers ? ». Sur ce, la Chambre estime nécessaire une observation permanente de l'emploi en agriculture.

En 1969, Baraer demande l'institution d'un régime de retraite anticipée pour les vieux salariés agricoles qui perdent leur travail avant l'âge de la retraite normale. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

En 1972, la Chambre émettra un vœu relatif à l'application des lois sur la formation professionnelle du 16-7-1971. Ce vœu concerne le financement de la formation. Les exploitants associent les salariés à leur démarche. Auraient-ils besoin d'alliés ? Ont-ils changé leurs idées selon laquelle un salarié agricole n'a pas besoin de qualification ? On aimerait le souhaiter, mais la réalité quotidienne réserve encore des suprises.



Des conceptions plus combattives de la défense paysanne (contre les quotas).

1974, une enquête très intéressante sur les problèmes des salariés des exploitations agricoles a été élaborée. Gourlay, salarié agricole, ancien meneur de grève à Copa-Sud, regrette que l'on discute en dernier lieu des problèmes qui concernent les salariés. Quelle fut la réponse de Marrec, exploitant agricole ? « Le problème du marché du porc n'a pas encore été traité ; il a son importance aussi ». Les salariés agricoles : moins important que le marché du porc.

L'année suivante, salariés agricoles et exploitants s'associent pour demander à bénéficier d'un projet de loi abaissant l'âge de la retraite à 60 ans pour les travailleurs manuels. Ce ne sera que sous le premier septennat que les salariés agricoles pourront y accéder.

Etaient-ils alors classés comme travailleurs intellectuels ? A cette même session, Gourlay demandera que la Chambre mette une personne au service des salariés d'exploitation.

Ségalen et Choquer, deux militants syndicaux FGA-CFDT d'organisation par-agricole, furent condamnés en 1976, suite à une manifestation organisée au Faou le 15 avril 1975, à dix mois de prison avec sursis (loi anti-casseurs). Ils demandent une motion de solidarité et une condamnation de cette loi. La Chambre refuse de s'associer. A cette même session, Choquer dénonce la procédure d'inscription des salariés agricoles sur les listes électorales : il demande l'inscription automatique des électeurs salariés.

Edith Cresson, alors ministre de l'Agriculture, lança en 1982, « Les Etats généraux du développement agricole ». Dans le Finistère, la manière dont fut lancée cette consultation fut contestée par Philippot ; il dénonce la manière dont il fut écarté du comité de pilotage.

En 1983, année du renouvellement de la Chambre d'Agriculture, deux listes s'affrontaient chez les exploitants : l'une menée par Guy Le Fur, représentant les petits et moyens exploitants, l'autre ayant pour tête de liste Jos Le Breton, plutôt favorable à Alexis Gourvennec. La FGA-CFDT et la CGT votèrent pour la liste de Guy Le Fur.

Mais un cadre CGC, contre un poste au bureau de la Chambre d'Agriculture, apportera son soutien à Jos Le Breton.

Alors que la période 1960-1978 est particulièrement fournie de mesures concernant les salariés agricoles, celle qui lui succède jusqu'à aujourd'hui brille par son absence. Certes il y eut bien quelques interventions de Philippot, mais aucun texte important les concernent n'est voté. En sera-t-il de même encore ? Ce phénomène est à rapprocher de la crise sociale qui sévit actuellement, de la baisse des luttes suite à la crise.

Quels enseignements peut-on tirer de cette étude sur les relations de la Chambre d'Agriculture, largement dominée par les exploitants, avec les salariés. Personnellement, je pense que la fausseté du mythe de l'unité du monde est présent tout au long de cette période, de la naissance jusqu'à aujourd'hui. Quel fut le plus grand chantre du corporatisme ? De Guébriant.

Quel fut le plus grand ennemi des salariés agricoles ! De Guébriant. A ce titre, il faut signaler que sa pensée inspire encore nombre d'exploitants agricoles et nombre de dirigeants d'organisations agricoles.



le top niveau ?

2e parution coup sur coup de D.S., qui comble son retard : une livraison très bien présentée avec un tableau flamand du XVe siècle, pour illustrer le dossier historique Bretagne-Flandres (4 articles, dont un sur Jeanne La Flamme). Des journalistes confirmés (J. Pinvidic, B. Rio, J.C. Perrazzi) apportent leur contribution sur l'Irlande. 2 pages permettent à H. Person de présenter l'ouvrier agricole de Plomeur vers 1850, dans ses conditions matérielles d'existence. Et 10 pages sur la très belle exposition de livres bretons anciens qui va s'achever à Pontivy (cf PB de juillet-août). L'usage du papier couché donne un meilleur rendu des documents photographiques. 25 F seulement.

Chambre d'agriculture et salariés agricoles

(fin)

Le deuxième enseignement a été décrit par Suzanne Berger, dans son livre *Les Paysans contre la politique*. La séparation, l'opposition ville-campagne permettait aux élites du monde rural de devenir maître des relations du monde rural avec l'Etat.

Le troisième enseignement est l'échec de cette politique corporaliste : les salariés agricoles s'identifient aux salariés du commerce et de l'industrie et non aux exploitants agricoles, manifestant par là une étonnante conscience de classe.

Le quatrième enseignement a trait à l'illogisme des exploitants, des propriétaires fonciers. Ennemis de tout progrès social, ils s'opposeront aux salariés urbains et feront tout pour empêcher la jonction des salariés agricoles avec ceux-ci. Lorsque les salariés agricoles auront obtenu des améliorations sociales, moindres mais calquées sur celles de leurs homologues des villes, les exploitants demanderont à en bénéficier eux aussi, mais en refusent d'y cotiser, au motif que toute amélioration sociale les concernant doit être payée par l'Etat, c'est-à-dire par la société. Lorsqu'ils ont obtenu qu'une partie soit payée par l'Etat, ils dénonceront l'Etatisme. On ne peut mieux comme illogisme.

P.H.

Combattants de l'Ombre en Cornouaille

par Christian QUÉNÉHERVÉ

Il y a quarante-cinq ans, la Bretagne se libérait de l'occupation allemande et du joug nazi. Les jeunes combattants d'alors sont aujourd'hui des retraités dans la force de l'âge : il est temps de recueillir leur témoignage. C'est ce qu'a fait Christian Quénéhervé dans le sud-Finistère et qu'il nous restitue sous la forme d'un gros ouvrage de 500 pages, illustré de nombreux documents photographiques et de portraits des héros ou des martyrs de l'époque.

Du déferlement de la Wehrmarcht victorieuse en juin 1940 jusqu'à la capitulation du front de Lorient en mai 1945, on suivra la chronique d'une région occupée puis libérée, une insistance particulière était placée sur la montée de la Résistance militaire et les combats du maquis après le débarquement allié. En fait cet ouvrage constitue un véritable **Mémorial de la Résistance cornouaillaise** dans la région de Rosporden ; il évoque également la figure de quelques Allemands anti-nazis qui n'hésitaient pas à transformer le sinistre « Heil Hitler ! » officiel en un « drei Litter » (trois litres) bien moins martial...

Il est à souhaiter que l'auteur nous donne à présent, grâce à la documentation rassemblée, une véritable analyse historique de la Résistance sud-finistérienne considérée dans ses aspects sociologiques, politiques et chronologiques. La connaissance de ces années troublées mériterait bien ce nouvel effort par une approche scientifique après le récit vibrant de multiples aventures individuelles et collectives.

Etienne GASCHE

Le guide de la Bretagne

Gwenc'hlan Le Scouëzec

La nouvelle édition, très attendue, du « Guide de la Bretagne mystérieuse », de G. Le Scouëzec, co-éditée par Beltan et Breizh.

Est-il nécessaire de rappeler ce que fut la réussite de la première édition de ce livre, paru en 1966 (Ed. Tchou) ? Le travail très « pointu » de recherche effectué avec une rare patience par G. Le Scouëzec a, en effet, en une vingtaine d'années, atteint deux objectifs : d'abord un incontestable succès pour son auteur ; ensuite, il a largement contribué à faire mieux apprécier la Bretagne, son identité, son originalité. Ne serait-ce que pour cela, il est nécessaire de faire connaître cette nouvelle édition, d'autant plus que que ce sont des éditeurs bretons qui en ont pris la responsabilité.

Enfin, il s'agit là d'une entreprise ambitieuse, tant par la qualité de présentation de ce livre que par l'investissement que cela suppose.

(Parenthèse : un certain émoi a secoué le petit monde littéraire de la Bretagne dans les semaines qui ont précédé la sortie de ce livre. En effet, au même moment, un livre intitulé *« Le guide de la Bretagne mystérieuse »* et signé de J. Markale est paru chez un autre éditeur, ce guide ne se contentant pas de prendre le même titre que celui de G. Le Scouëzec, mais étant également d'une présentation presque similaire (couleur sombre, format, épaisseur...). Un conflit ayant opposé les deux hommes (cf *PB* de juillet), G. Le Scouëzec s'estimant lésé, l'association des écrivains bretons, lors de son assemblée générale a pris position en faveur de Le Scouëzec, ce qui me semble parfaitement juste, E.G.).

Cette nouvelle édition, donc, reprend à peu de chose près, le texte et la forme du précédent. L'auteur et les éditeurs ont eu parfaitement raison de rester fidèles à un texte dont le succès indéniable repose à la fois sur le sérieux, l'originalité et la qualité des recherches effectuées pendant des années par un écrivain qui est un chercheur et un passionné de la Bretagne. Certaines notices sont modifiées, il y a quelques nouveautés (notamment les cartes et l'index), mais l'ensemble répond bien au souhait de ceux et celles qui attendaient cette nouvelle édition. Les illustrations anciennes sont bien reproduites, la mise en page agréable et les nombreuses photos inédites de J.R. Masson complètent agréablement l'ensemble.

Le plan de cet ouvrage de plus de 600 pages tient en deux parties : d'abord ce que G. Le Scouëzec nomme *« Le mystère breton »* et où il passe en revue l'essentiel de ce qui fait l'intérêt et l'originalité de la Bretagne depuis tant de siècles : Ankou, calvaires et enclos, costumes, danses et musique, religion, découpage (politique, linguistique, géographique), langue, légendes, mythologie, ainsi que les traditions les plus diverses (naufrageurs, villes disparues...) et repères historiques (dont l'année de naissance de l'UDB !). Puis, et c'est là l'essentiel de l'ouvrage, viennent par ordre alphabétique plus de cinq cents communes ou lieux (nommés dans les deux langues) qui apparaissent ici sous l'angle insolite d'une légende, d'une tradition ou d'une évocation.

Le tout est précédé d'une introduction de l'auteur (qui affiche au passage un « crédo européen » dont nous lui laisserons la responsabilité) et s'achève avec une solide bibliographie suivie de l'index alphabétique.

Chants de bord et de... bordée

Des raisons « indépendantes de notre volonté » (retards de courrier, délais d'impression raccourcis pour cause de vacances...) ne nous ont pas permis d'annoncer, dans notre bloc-notes consacré aux fêtes de l'été, le festival de Chant de Marin qu'organisait à Paimpol, début août, l'ADEPAR, une jeune association locale.

Pour tenter de réparer ce silence regrettable, votre rubrique préférée a décidé de se faire l'écho de ce qui fut un énorme succès, à l'échelle de toute la Bretagne, répercuté bien au-delà, puisque toutes les chaînes de télévision, habituellement si « réservées » sur ce qui se passe chez nous, en ont « causé ».

60.000 spectateurs branchés sur du « vrai » chant de marin : du jamais vu dans une région habituée à des « botreleries » moins authentiques...

Il faut dire que les organisateurs avaient mis le paquet, puisque, en trois jours, ce sont pas moins de 800 musiciens et près de 35 groupes qui se sont succédé, sans temps mort, sur les différentes scènes, prévues ou improvisées, dans le superbe décor créé par les voiles de la centaine de vieux gréements qui se serraient dans le vieux port de Paimpol.

Ce super festival, super sympa – un « Douarnenez à dimensions humaines » – laissera des traces dans les mémoires et il n'est pas impossible que Selaouit y revienne, quand sortira peut-être, la cassette des « musiques de la fête ».

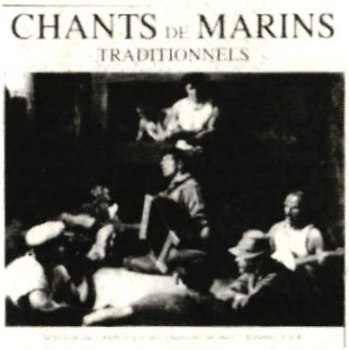
En attendant, nous nous contenterons de vous présenter quelques productions récentes de chants de marins. C'est sans doute le meilleur hommage que nous puissions rendre à tous ceux qui travaillent, dans l'ombre ou sur la scène, à la promotion des chansons de bord... et de bordée.

CHANTS DE MARINS TRADITIONNELS (SCM 014 AAD. Le Chasse-Marée).

Impossible de parler « chants de marins » sans évoquer le Chasse-Marée, qui d'ailleurs, patronnait la fête de Paimpol et conseillait ses organisateurs. La célèbre SCOP de Douarnenez nous en donne l'occasion en sortant, fort à propos, une sélection de titres choisis dans les cinq volumes de l'Anthologie des chansons de mer qu'elle a publiés entre 1981 et 1985.

Un compact judicieux qui réjouira tous les amateurs de chansons de marins, à commencer par tous ceux qui n'ont pas pu acquérir l'intégralité de la fameuse Anthologie qui fut pour une bonne part, ne l'oublions pas, à l'origine du spectaculaire regain d'intérêt que connaît aujourd'hui le répertoire maritime.





Mikaël YAOUANK « Chants de Marins » (CD 329-379 Ar Folk).

Encore une excellente initiative : celle du petit label Ar Folk, racheté et diffusé par la Coop Breizh, qui réédite les volumes 1 et 2 des « Chants de Marins » de Mikaël Yaouank, regroupés sur un seul disque laser.

Une excellente initiative, une bonne affaire et une superbe occasion de retrouver ou de découvrir **le** Mikaël Yaouank d'avant Djiboudjep... Que demande le peuple ?

Stan HUGILL avec STORMALONG John : « A Salty fore topman » (SH 0001).

Selaouit, ce mois-ci, c'est décidément le rayon des bonnes affaires : pour une bouchée de pain, vous retrouverez sur une seule et même cassette deux des plus grands noms des chansons de mer d'Outre Manche. J'ai nommé Stan Hugill, spécialiste des « shanties », et Stormalong John, le fabuleux groupe de Liverpool qui accompagne généralement Stan.

Stan Hugill est un grand vieux bonhomme de 82 ans qui, longtemps marin lui-même, n'a rien perdu de sa pêche pour entonner avec conviction et talent, les « sea songs » chères aux matelots des Iles Britanniques.

Stan et Stormalong John étaient à Paimpol début août. Inutile de vous dire qu'ils y ont fait un tabac. A découvrir d'urgence...

Une nouvelle fois, le Chasse-Marée, qui a reçu pour les trois premiers volumes de l'Anthologie, le grand prix de l'Académie Charles Cros 84, a choisi de privilégier la qualité.

En 24 titres, sélectionnés avec soin, et dont vous trouverez les paroles sur le livret qui accompagne le C.D., la SCOP nous offre un échantillonnage assez complet des chants de travail, chants à danser, complaintes, ballades et autres shanties des marins des deux bords de Manche, interprétés par des spécialistes du genre.

Au « générique », vous retrouverez notamment nombre des meilleurs « chantous et sonnous » de Bretagne : Denez Abernot, chanteur remarqué de Storlok ; Christian Desnos, Michel Colleu, John Wright, Bernard Subert et Arnaud Maisonneuve, de la « bande à Cabestan » qui a fait un « malheur » à Paimpol, Erick Marchand, chanteur remarquable de Gwerz, Bourdin et Dautel, plus connus pour leur répertoire de chansons gallos, Pierrick Lemou, de Gwenva (entre autres...), beaucoup d'autres encore, que nous ne pouvons – mille excuses – citer ici, faute de place. Ils entonnent, pour votre plus grand plaisir, les plus grands classiques des chants de marins traditionnels : je vous laisse le soin de les découvrir par vous-même.

La compil' du Chasse-Marée ? Un C.D. indispensable pour tous les mordus du chant de marin, une bonne approche pour tous les autres...

LES NAUFRAGÉS « La femme du Président » et autres titres (JD 760117, Eurobond, Just'in distribution).

Soldat Louis fait des petits. A moins que ce ne soit la sirène généreuse qui orne la pochette de leur premier disque... Toujours est-il qu'un nouveau groupe tente de s'engouffrer dans la brèche ouverte par nos chaloupeurs lorientais. Les Naufragés, c'est leur nom, veulent eux aussi exploiter la veine de la chanson de mer à la sauce rock, qui a si bien réussi à Serge Danet et ses complices. Qui sont les Naufragés ? Trois musiciens qui, délaissant un moment le rock alternatif d'OTH et des Vierges, s'embarquent vers l'aventure et le grand large.

Mais attention, l'air marin ne réussit pas à tout le monde ! Le résultat est plutôt mitigé... A côté de quelques titres intéressants (« La Femme du Président », traditionnel emprunté au fonds de commerce du Cabestan et restitué sur fond rock, « Le massacre des naufragés », « La complainte des naufrageurs », « La chanson des requins »), beaucoup d'autres dont le seul rapport avec la mer est d'être signés... Jean-Michel... Poisson. Authentique ! Il y a aussi un « Hymne Révolutionnaire Irlandais » (« The Foggy Dew ») singulièrement pâlichon si on le compare à la superbe version livrée par Stivell « à l'Olympia ».

Les Naufragés ? Des « Soldat Louis » auxquels il manque au moins l'humour... et les cornemuses. C'est-à-dire l'essentiel...

Pierre MORVAN

Les Bretons et leurs libertés

Félicitations pour le bouquin de Loeiz Ar Bec. Je l'ai lu deux fois et à chaque fois je me délecte. Dites-le-lui. Je l'ai sans doute croisé au cours des réunions mais je ne me souviens pas de lui. Qu'importe ! Son œuvre est magistrale. Je le recommande à toutes occasions.

A.R.

Et mon PB 300 ?

Nouvellement abonné au Pobl Vreizh (avril 89), je viens ici réclamer son fameux 300e numéro qui doit, paraît-il, m'être gracieusement offert !...

Il se trouve qu'ici, loin de ma terre, j'attends chaque mois « Le Peuple Breton » avec impatience : vous pensez bien que celui du 25e anniversaire m'intéresse...

NOTA : *Si vous avez été oublié, écrivez-nous.*

A Paris, depuis début mars, je m'étais alors aussitôt abonné (j'avais même eu l'heureuse surprise de voir ma petite « bafouille » paraître dans le numéro suivant qui, coïncidence, présentait en couverture les dernières affiches de l'UDB illustrant ma mésaventure et celle de trop nombreux autres jeunes Bretons...). Cela dit, mon amertume et mon malaise vont toujours grandissant dans cette ville de dingues. C'est décidément une vie qui ne me convient pas et à laquelle je ne me ferai pas (du reste, je n'en ai pas du tout envie...)

Aussi j'ai pensé que si, par hasard, vous pouviez m'indiquer quelque contact sur Paris (je ne sais pas : Cercles Celtiques, bars de (vrais) Bretons...) qui pourrait me permettre de supporter moins difficilement cette « galère », eh bien ! je vous en saurais gré !...

Vous remerciant, je vous adresse mes amitiés bretonnes.

E.L.F.

NDLR : Pour joindre notre ami, écrire au journal, avec ses initiales. Nous ferons suivre...

Se faire entendre

Dans le P.B. de mai 89, page 26, un lecteur exprimait ses préoccupations et interrogations face à la non-existence (le mot n'est pas trop fort) de l'U.D.B. dans les médias. (Y. de Lannion - « Réactions à chaud après les municipales »).

La réponse que vous apportez est tout à fait pertinente. Cela étant, il faut que les gens le sachent. Le lecteur en question a tout à fait raison. Hormis le cadre du « Peuple Breton », il est effarant de constater que l'on ne parle pas de l'U.D.B., à tel point que certains se demandent même si elle existe encore !

Il s'agit, en effet, d'un grave problème, certainement l'un des plus importants actuellement, car les prises de position de l'U.D.B. ne sont absolument pas relayées dans l'opinion et sont carrément ignorées de la quasi-totalité des travailleurs.

Il est vrai que l'U.D.B. est consciente de ce problème, qui a toujours plus ou moins existé. Mais je crois qu'actuellement il est à son paroxysme. Faites l'expérience de vous couper de votre organisation et au bout de quelque temps vous vous demanderez vous-même si l'U.D.B. n'est pas morte ! (Heureusement que non !). Néanmoins, cette expérience est particulièrement frappante, hélas.

Bravo pour le P.B. et sa véritable mission d'utilité publique. (Ci-joint une aide pour la souscription).

Sentiments les meilleurs.

Un sympathisant

NDLR : une revue systématique de la presse en Bretagne. Toutes éditions, permet devoir une présence de l'UDB, régulière et étendue.

Mais comme personne ne peut lire toutes les éditions, le problème reste posé.

Comment Paris résoud le problème

Dans « l'Express » du 19 mai 1989, intitulé « Le Français se parle au futur », la journaliste dresse un tableau de la situation de la langue française d'une part, puis présente les activités de 25 équipes du C.N.R.S. dans le but de « traquer le vocable rustique ». But : réaliser un gigantesque atlas des parlers ruraux.

Elle en vient ensuite à parler de l'interdiction faite durant des décennies de s'exprimer en patois dans les écoles, et cite la maxime maintes fois entendue : « Interdiction de cracher par terre et de parler breton », comparant ainsi le breton à un patois. Bel amalgame !

Ensuite, on apprend que le français est né autour des châteaux royaux (Paris à Tours). Bref, que ce patois de l'Ile-de-France et Touraine s'est développé (jusque-là d'accord), émaillé de nombreux emprunts aux autres dialectes régionaux (Provence, Bretagne, Normandie, Catalogne, Gascogne !!!). Aïe, aïe, aïe...

Enfin, elle suggère d'ajouter au dictionnaire de la langue française « l'ensemble des mots de patois et des tournures régionales » (sic).

Le problème des langues minoritaires serait enfin résolu. On n'aurait plus qu'une langue franco-occitane-bretonne-catalane-basque-corse-alsacienne... et j'en passe. Pardon pour les autres.

D.L. Rennes

La RFA ? Un mythe...

Ici, en RFA, la Bretagne est considérée comme étant la France et lorsque j'explique la situation politique et culturelle, mes amis allemands (ou marocains) tombent des nues. Eux-mêmes exploités, ils acceptent tout car il faut dire qu'être chômeur en RFA, c'est très mal vu. C'est que l'on doit être fainéant et en plus, si on a des enfants, c'est qu'on est des profiteurs qui veulent toucher le kindergeld (allocations : 1.000 F tous les 2 mois pour 2 enfants). Quand on sait qu'il faut tout payer (école, livres, etc...) et que l'on paie au moins 3.000 F par mois pour le loyer, sans compter l'électricité (« tout électrique »)...

Quand je vois les louanges faites à la RFA, je comprends bien Chirac et Cie : ici, les patrons font tout ce qu'ils veulent : pas de salaire minimum. Dans la galvano-technique, les femmes gagnent 25-30 F par heure et la fiscalité en prend 35 % à la source.

le peuple breton

Mensuel — Edité par les Presses Populaires de Bretagne — B.P. 301 22300 Lannion (association déclarée suivant la loi de 1901).

Président : R. Pédron, secrétaire : M. François ; trésorier : J. Guégan.

Composition et impression : IMPRAM - 22300 LANNION

REDACTION

Administration, abonnements : BP 301 - 22304 Lannion Cedex.

Publicité : au journal.

Directeur de la publication : J.J. Monnier.

C.P.A.P. : 66.132. Dépôt légal : *3e trimestre 1989.*

Combattants de l'Ombre en Cornouaille

par Christian QUÉNÉHERVÉ

502 pages – 200 illustrations

Cet ouvrage développe le dernier conflit mondial dans le Finistère-sud et son terme dans la Poche de Lorient :

- *L'Occupation ;*
- *La Résistance ;*
- *Les maquis et l'encadrement Jedburgh ;*
- *Les combats de la Libération ;*
- *La Poche de Lorient et la 19e DI ;*
- *Le retour à la vie démocratique.*

En vente dans les librairies ou chez l'auteur : C. Quénéhervé, 4 bis rue des Algues, 56260 Larmor-Plage. 159 F (port compris).

A LIRE AU PLUS VITE !

Les Editions de Beltan publient en collaboration avec les Presses Populaires de Bretagne

Loeiz Ar Beg

LES BRETONS ET LEURS LIBERTES

1789 et 1989

Les Bretons ont été les promoteurs de la Révolution française, et la Bourgeoisie française, ou francisée, victorieuse, s'est retournée contre eux. A travers une analyse rigoureuse de la lutte des classes en Bretagne et en France en 1789, Loeiz Ar Beg montre comment la Révolution, tout en instaurant de nouvelles et nécessaires conditions politiques, a porté atteinte aux droits imprescriptibles du Peuple Breton et créé en Bretagne un état de choses – qui persiste encore – directement contraire aux grands principes de Liberté, d'Egalité et de Fraternité qu'elle proclamait, à juste titre, par ailleurs. Disponible à Beltan et dans les librairies sérieuses.

C'est le livre sur la Révolution qu'il faut lire pour se reposer des délires tricolores ambiants.

Vus de Bretagne, quels étaient les enjeux de la Révolution ? Qui a joué et comment ? La centralisation et l'oppression culturelle française s'expliquent-elles par l'histoire de cette période ?

Coédition Beltan/Presses Populaires de Bretagne. 100 F, Beltan, rue St-Michel, 29 Brasparts.

Pour tout nouvel abonné un cadeau

Le « *Peuple Breton* » n° 300 du 25e anniversaire, avec 36 pages, dont le fac similé du numéro 1 (1964 !).

Des témoignages, des reportages et ce qui a changé en Bretagne.



La Révolution et les Bretons : *un résumé important*

Comment les Bretons ont-ils participé à la Révolution ?. Comment la Révolution s'est-elle retournée contre eux ?

Ce 3e cahier du *Peuple Breton*, réalisé par un groupe d'historiens bretons, présente de façon **précise** et **accessible** la situation de la Bretagne en 1788, les événements de 1789-99 et leurs retentissements en Bretagne. Il fait un **bilan** de la période révolutionnaire pour la Bretagne et de ses **conséquences** jusqu'à nos jours. Enfin, une **réflexion** sur les « principes de 1789 » nous propose une lecture d'événements qui ont conduit à la disparition de la Bretagne en tant qu'entité politique reconnue et qui ont largement modelé la Bretagne d'aujourd'hui. La question « que faut-il faire maintenant ? » n'est pas éludée.

Un cahier 21 x 29,7, à couverture couleurs, avec des documents originaux et 3 cartes. 20 F franco, à commander au journal.

Librairie du « Peuple Breton »

(expéditions par correspondance sous 48 heures)

- ☐ F. Morvannou : « Le breton, jeunesse d'une vieille langue », 45 F franco (tout sur le breton, ou presque).
- ☐ « Quelle place pour la Bretagne dans le marché unique européen ? », 20 F.
- ☐ « Les Bretons et la Révolution. Elans et déceptions », 20 F
- ☐ « Un Breton d'ailleurs », (poèmes d'un marin breton, des quatre coins du monde), 20 F.
- ☐ « Bretagne et grand Ouest », P.Y. Le Rhun. (La Loire-Atlantique est, économiquement, bretonne), 62,40 F.
- ☐ « Ces îles qu'on dit françaises », (Corse, Kanaky, Guadeloupe). Dossier, 90 F.
- ☐ F. Peru, « Tenzor Run ar Gow » (en breton). A la recherche du trésor de Gwenc'hlan, 40 F franco.

(Bon de commande à recopier ou à découper)

(Cocher les livres choisis, règlement par chèque à joindre à PB, BP 301, 22304 Lannion Cedex)

VACANCES


SALUT, FANCH! FINIES LES VACS?
OUAIS! C'ÉTAIT SUPER! EN IRLANDE! ET TOI?
AU PAYS BASQUE! EXTRA!
ON A FAIT LE CONNEMARA! GÉANT! ON A TROUVÉ DES MECS QUI CAUSAIENT GAÉLIQUE! GÉANT! ON A RIEN COMPRIS!
MOI, J'AI APPRIS UN TRUC EN BASQUE: "TXEKARIA AKAXOXERA!"... ÇA VEUT DIRE: "PRIORITÉ AUX PIÉTONS"!
CE QUI ÉTAIT CHIANT, EN IRLANDE, C'ÉTAIT LE SOLEIL! ON N'A PAS VU LA VRAIE IRLANDE, SOUS LA PLUIE!
NOUS, C'EST PAREIL! ON N'A MÊME PAS VU D'ATTENTAT AU PAYS BASQUE!
L'ANNÉE PROCHAINE, JE VAIS À BEYROUTH!
J'ESPÈRE QUE T'AURAS DU SOLEIL!